



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1413 du 20 septembre 2012

**Tous dans l'action et à Paris le 23 octobre
pour l'emploi, les salaires, les missions
aux ministères de l'Ecologie et du Logement !**

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Compte-rendu de l'audience du 7 septembre entre les ministres et les syndicats du MEDDE	3-8
4. Compte-rendu du transfert de la DSCR au ministère de l'Intérieur	9-10
5. Conférence environnementale : Table ronde sur la biodiversité	11-14
6. CCAS – commission n° 1 du 11 septembre	15-16
7. Audience CCAS/Cabinet du 7 septembre : Déclaration commune + compte-rendu	17-22
8. CGCV : la CGT y est active pour que nos jeunes puissent partir l'été et l'hiver	23-24
9. DDI : réunion SGG/Syndicats du 11 septembre + Courrier commun au SGG	25-29
10. Conseil supérieur de la FPE du 11 septembre 2012	30-31
11. Courrier unitaire : Abrogation du dispositif « journée de carence »	32
12. Services territoriaux de l'Etat : Stop à la casse !	33
13. Acte III de la décentralisation : Dans ces conditions, c'est non !	34-35
14. L'UCR-CGT réfute le rapport de la Cour des Comptes	36
15. Le 9 octobre, journée européenne d'actions	37-40
16. Brochure CGT : Pour une Europe Sociale	41-48



AGENDA

19 septembre 2012 : Secrétariat fédéral

19 septembre 2012 :
réunion du comité de suivi du protocole des V.N.

19 et 20 septembre 2012 :
Commission Exécutive de l'UGFF

20 septembre 2012 : OS / DG de VNF

21 septembre 2012 : CHSCTM : comité de suivi

24 septembre 2012 :
OS/DRH, groupe de travail sur les CACDD

24 et 25 septembre 2012 :
Comité général de l'UCR – CGT

25 septembre 2012 : réunion plénière du CCAS

25 septembre 2012 : CE de l'OFICT-CGT

26 septembre 2012 : Bureau UIT-CGT

26 septembre 2012 :
Groupe de travail de l'UIT sur les infrastructures

27 septembre 2012 :
journée d'action nationale des C

27 septembre 2012 :
Bilatérale CGT/DRH sur les dérogations aux garanties minimales

28 septembre 2012 :
OS/DGITM – DAM sur les lycées professionnels

28 septembre 2012 : CTM du MEDDE

Dimanche 30 septembre 2012 :
Manifestation à Paris sur le traité européen de stabilité

1^{ER} octobre 2012 :
bureau de l'UGFF

2 octobre 2012 :
groupe d'échanges du MEDDE

3 octobre 2012 :
Action DIR Méditerranée contre la privatisation du tunnel de Toulon

3 octobre 2012 :
réunion du comité de suivi du protocole des V.N.

4 octobre 2012 :
Rassemblement militant CGT devant le Sénat
« Assise de la démocratie territoriale »

4 octobre 2012 : CT Central des DDI

4 octobre 2012 : Secrétariat de l'OFICT

5 octobre 2012 : réunion plénière du CHSCT – M

9 octobre 2012 :
Journée européenne d'actions « Politique industrielle – emplois »

9 octobre 2012 :
réunion des groupes de travail FD des SP/UGFF

9 octobre 2012 :
bilatérale CGT/DRH sur le CIGEM des Attachés

10 octobre 2012 : secrétariat fédéral

11 octobre 2012 :
Actions nationales des retraités

11 octobre 2012 : Commission Exécutive de l'UGFF

15 octobre 2012 : Bureau de l'UGFF

16 octobre 2012 :
congrès du syndicat CGT de l'Administration Centrale

16 octobre 2012 : groupe d'échanges du MEDDE

18 octobre 2012 : réunion de l'UFR

23 octobre 2012 :
Action et grève CGT avec manifestation à Paris
pour l'emploi, les missions et les conditions de travail
aux Ministères de l'Ecologie et du Logement



INFOS BREVES

Action et grève le 23 octobre 2012 aux ministères de l'Ecologie et du Logement

Chers camarades, nous vous informons qu'il y aura très prochainement un numéro spécial du Courrier du Militant sur l'action de grève et de mobilisation avec une manifestation nationale à Paris pour la défense de l'emploi, des salaires et des missions au sein des ministères de l'Ecologie et du Logement.

D'ores et déjà nous venons d'ouvrir un dossier spécial qui sera régulièrement actualisé sur le site de la Fédération à l'adresse suivante :

<http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?rubrique610>



**Tarifs progressifs de l'énergie
Mesure pour les ménages modestes
ou passeport pour une hausse générale des prix ?**

François Brottes vient de présenter les contours du projet de loi instaurant des tarifications progressives par paliers de consommation pour le gaz et l'électricité, progressivité qui pourrait être étendue à d'autres sources d'énergie (fioul, GPL, bois de chauffage) ainsi qu'à l'eau. Pour la CGT, l'accès de tous aux droits fondamentaux, dont l'eau et l'énergie, doit être garanti et organisé par la puissance publique tout comme doit être préservée et renforcée la tarification nationale et régulée. La CGT partage la préoccupation d'alléger la facture d'électricité et de gaz pour les ménages modestes et l'objectif d'économiser l'énergie. Mais il ne faut pas que ce dispositif soit l'occasion d'instaurer un prélèvement supplémentaire sur la consommation de gaz et d'électricité.



**Mobilisation pour le logement social
Des mesures qui vont dans le bon sens mais
insuffisantes à enrayer
la crise du logement**

Le logement est le premier poste budgétaire des ménages. C'est aussi l'un des principaux objets de préoccupation et de forte attente de nos concitoyens. Avec 80 % des salariés percevant moins de 2.000 euros par mois dont la moitié rémunérée moins de 1.400 euros, la question d'une politique ambitieuse de mise en chantier se pose tout autant que celle du salaire et de l'emploi, qui sont étroitement liés.

Le renforcement des obligations des collectivités locales en matière de construction de logements sociaux, la mobilisation du foncier de l'État et des Établissements publics, sont les deux axes principaux d'un projet de loi qui affiche une volonté de rupture par rapport à la politique du logement de la précédente mandature, placée sous le dogme du mythe trompeur du « tous propriétaires ».

suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte-rendu de la table ronde sociale du 7 septembre 2012 entre la ministre de l'écologie, le ministre des transports et les organisations syndicales du MEDDE

Ministère : Mme Batho, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) ; M Cuvillier, Ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche ; Mme Morellet-Steiner, Directrice adjointe du Cabinet MEDDE ; M Ambrosini, Conseiller social du ministre des transports ; M Monteils, Secrétaire général du MEDDE ; Mme Eyssartier, DRH du MEDDE et M Chataigne, chef de services des questions sociales SG/DRH.

Syndicats : CGT : Nicolas Baille ; Willy Garing ; Charles Breuil ; Didier Lassauzay et Nicolas Mayer.
FO ; CFDT ; UNSA et FSU.

*
* *

Suite aux audiences bilatérales de la Ministre de l'écologie avec l'ensemble des organisations syndicales du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) cet été ([cf. compte-rendu CGT de l'audience du 2 août 2012](#)), cette réunion avait pour objet de définir l'agenda social annuel et les premiers arbitrages arrêtés par les ministres.

La ministre Delphine Batho nous précise que l'agenda social qu'elle propose pour le MEDDE s'articulera avec l'agenda social de la fonction publique présenté la ministre Marylise Lebranchu le 4 septembre aux organisations syndicales de la fonction publique.

La ministre Delphine Batho précise qu'elle organisera tous les ans une réunion pour arrêter un agenda social annuel.

Par ailleurs, elle indique que la France est dans un contexte économique très dégradé et qu'il faut en tenir compte. Aussi, les ministères sont dans un cadre budgétaire contraint. Cependant, par rapport à la [lettre de cadrage du Premier ministre de fin juin](#), **elle indique qu'elle a obtenu de Matignon que la réduction initiale des effectifs de 2,5% par an soit ramenée à 1,5%**. Elle affirme que le ministère serait solidaire mais pas sacrifié. Elle indique enfin, qu'un Comité technique ministériel sur le projet de budget 2013-2015 et le triennal 2013-2015 aura lieu le 28 septembre prochain.

Elle nous informe également qu'un rapport du CGEDD lui sera remis fin septembre sur le bilan de la RGPP et les perspectives au MEDDE. De même, il y aura un rapport sur la RGPP et la RéATE fait par une mission d'inspection générale (IGF ; IGAS ; IGA) qui sera présentée par la ministre de la fonction publique aux organisations syndicales le 15 octobre prochain.

Enfin, elle nous informe s'agissant de l'expérimentation dans des DDI et Préfectures de deux régions, suite à une réunion à Matignon le 27 juillet ([cf. le compte-rendu sur le site FNEE-CGT](#)), qu'elle a précisé à la ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat Marylise Lebranchu qu'elle n'y était pas favorable : « *il y a besoin d'une pause dans les réorganisations et je souhaite maintenir des services au niveau départemental* ».

La ministre nous affirme que toute expérimentation serait soumise à une discussion avec les organisations syndicales.

Le ministre Cuvillier est intervenu dans un cadre politique plus large en appuyant sur la nécessité d'une véritable méthode et d'un dialogue social de qualité. Dans le cadre des contraintes budgétaires, il y a aussi nécessité d'afficher des priorités, de déterminer une feuille de route pour la crédibilité du service public.

A ce stade de l'intervention des ministres, la CGT est intervenue.

La CGT rappelle que les personnels attendent un réel changement par rapport aux précédentes politiques. Sur la méthode du dialogue social, la CGT convient qu'il y a une ouverture vers le changement. En revanche, nous avons dénoncé les premiers arbitrages qui ont été fait dans les lettres de cadrage et plafond qui se traduisent par une réduction des moyens budgétaires et humains. De même, la CGT est revenue sur l'expérimentation d'une mutualisation DDI-Préfectures dans deux régions suite à une réunion à Matignon le 27 juillet dernier.

Pour la CGT ces orientations ne marquent pas une rupture avec la politique du précédent gouvernement. Aussi, la CGT a exprimé très clairement qu'elle attend que les ministres annoncent, suite aux bilatérales de cet été, des arbitrages qui soient de nature à répondre aux attentes des personnels.

L'ensemble des organisations syndicales présentes sont ensuite intervenues. Suite à ce tour de table, la ministre Delphine Batho présente les premiers arbitrages : « *le changement vous allez le mesurer aux actes* »

RGPP – RéATE :

La ministre propose une réunion avec les organisations syndicales sur le rapport du CGEDD qu'elle va avoir fin septembre sur le bilan de la RGPP et les perspectives au MEDDE. Cette réunion aura lieu avant celle de la fonction publique du 15 octobre.

Sur l'expérimentation DDI-Préfectures, la ministre rappelle qu'elle a exprimé en réunion interministérielle son désaccord.

Décret « logements de fonction » :

La ministre a obtenu un moratoire pour les voies navigables, pour les autres services des deux ministères et EPA elle va demander lors d'une réunion interministérielle le 12 septembre l'extension de ce moratoire.

Décret relatif aux pouvoirs des préfets concernant l'ADEME :

Ce sujet sera vu lors de la conférence environnementale des 14-15 septembre mais la ministre veut revenir à la situation antérieure. Elle va demander l'abrogation de ce décret.

CEREMA :

La ministre de remet pas en cause [le protocole d'accord signé le 30 janvier 2012](#). Après la conférence environnementale des 14 et 15 septembre, elle recevra le préfigurateur pour lui donner une nouvelle lettre de mission. La ministre réaffirme qu'elle veut maintenir une ingénierie publique forte dans l'urbanisme et le développement durable et un renforcement des liens avec les collectivités locales. En revanche elle n'a pas tranché sur le statut juridique et doit voir sur ce sujet son homologue la ministre de l'égalité des territoires et du logement Cécile Duflot.

Fusion des corps B technique et administratif :

La ministre indique que cette réforme était déjà très engagée. Elle nous informe que l'ensemble des ministres et le Premier ministre viennent de signer les textes. Les décrets NES - fusion B technique et B administratif vont donc être publiés sous peu.

Cependant, la ministre annonce qu'elle n'est pas dans une logique de fusion de corps par principe.

Chantiers prioritaires proposés par la ministre pour construire l'agenda social :

1/ Ouverture d'une table ronde sur le dossier OPA avec accord de la fonction publique

Lancement de la concertation sur la révision de la loi de transfert des Parcs sur l'aspect retraite. Révision du décret statutaire des OPA, le Secrétariat général du ministère a en charge d'organiser une réunion pour la présentation du rapport du CGEDD en présence des rédacteurs au mois d'octobre. Une décision sera prise sur la suite à donner à ce rapport.

La ministre a engagé des discussions avec la fonction publique pour lever le gel des recrutements d'OPA : « *Il s'agit d'une demande des syndicats mais aussi des services* ».

Pour la ministre, l'interdiction de recruter des OPA est purement dogmatique suite au rapport de la Cour des comptes

La CGT est revenue sur l'urgence du dossier OPA notamment sur l'aspect recrutement, création de Parcs dans les DIR, revalorisation salariale et suppression officielle du quota de 35%

2/ Amélioration de la catégorie C administrative

Pour la ministre cette catégorie ne doit pas être oublié aussi il y aura un suivi particulier. Sur le 8^{ème} échelon, elle indique que cela ne relève pas de ses compétences mais de la fonction publique, elle a cependant demandé à la ministre Lebranchu de traité ce sujet. Le ministère pourrait faire des propositions et de fait être un peu pilote sur ce dossier.

La ministre nous informe qu'elle a obtenu l'accord de la fonction publique de geler la PFR pour les catégories C. Elle est d'accord pour faire un bilan sur la PFR des catégories A et B.

Enfin, pour les parcours professionnels, la grille indiciaire, elle indique également que cela relève du ministère de la fonction publique et des discussions prévues dans l'agenda social « *mais je veux être en première ligne dans ce débat* ». Mme Batho a rappelé que le sujet de la catégorie C dans son ensemble était à l'agenda social du Ministère de la fonction publique

La CGT est intervenue pour convenir de la nécessité de travailler sur la catégorie C administrative et technique mais a très vivement exigé l'urgence d'ouvrir le dossier pour les C exploitation qui depuis 1991 n'ont rien obtenu. Le ministre des transports acte la nécessité d'ouvrir un chantier tant sur le catégoriel que sur les conditions de travail.

3/ Réflexion sur les métiers d'ingénieur dans le MEDDE

La ministre indique que le MEDDE et le ministère de l'égalité des territoires et logement (METL) sont les premiers employeurs d'ingénieurs à l'Etat. Elle veut garder l'ensemble des compétences « *je ne suis pas pour avancer à marche forcée sur la fusion* » aussi elle informe qu'à ce stade la fusion des corps d'ingénieurs n'est plus d'actualité ! Enfin, elle participera aux « Assises de l'ingénieur » qui auront lieu au 1^{er} semestre 2013.

4/ Conditions de travail

La ministre indique que la pénibilité et bonification du service actif relèvent de la fonction publique mais le CHSCTM sera sollicité et deux groupes de travail seront mis en place : Pénibilité et Risque psychosociaux.

La ministre précise que ces sujets sont pour elle très importants.

La CGT est intervenue indiquant que le sujet de la pénibilité n'est pas nouveau au ministère. Plusieurs rapports notamment du CCHS ont été produits, par conséquent il n'est pas question de repartir à zéro. L'ensemble des syndicats a rejoint notre exigence. Aussi, la ministre donne son accord pour que sur la base des travaux déjà produits on voit pour la mise en œuvre et les suites à apporter.

La CGT est aussi intervenue pour demander de regarder la question du management dans le ministère.

VNF :

Il n'y aura pas de réduction d'effectif en 2013 et il y aura bien transferts de tous les postes vacants à l'EPA VNF.

Sécurité routière :

La décision du transfert au ministère de l'intérieur est engagée, le ministre des transports assume cette décision.

CIGEM des Attachés :

Le ministère est dans l'attente de la sortie des textes.

Administration de la Mer :

La CGT est intervenue sur la réforme organisationnelle des services de l'administration de la mer pour stigmatiser, une fois encore, le découplage des DIRM et des DDTM qui paralysent les services. La CGT a rappelé son opposition aux DIRM, structures baroques détachées de l'autorité environnementale, les DREAL.

La faiblesse des moyens du programme 205 « Sécurité et Affaires Maritimes », amputé à 60 % par les exonérations de cotisations sociales des amateurs a été évoquée. Le manque de personnel dans les services opérationnels et navigants ainsi que dans les services économiques, de gestion des marins et des navires comme à la plaisance a été mis en avant.

La CGT a illustré que le manque de moyen se traduit par des organisations du travail qui pèsent sur les personnels, la pression sur les agents servant de variable d'ajustement pour pallier le déficit de moyen. L'illégalité des régimes de travail, le recul que constitue le cadrage Ulam en terme de condition de travail, l'absence de cadrage national dans les DIRM, l'inadaptation des RITT (Règlement Intérieurs du Temps de Travail) aux cultures marines a été évoqué. La CGT a demandé que le PV du CCHSCT du 23 juin 2011 au cours duquel avaient été restituées les études sur la pénibilité aux Affaires Maritimes, demandées par la CGT au suite du mouvement social du 23 février 2010 soit enfin diffusé.

Pour les cultures marines, le rappel de la suppression du service actif sans compensation et la promesse du Ministre J.L. Borloo de le restituer, a été évoqué. M. Cuvillier s'est engagé à suivre cette question et à intervenir pour demander le rétablissement pour les 35 agents concernés. La CGT a réitéré sa demande de bonification du service actif pour ceux qui en bénéficient, Mme Batho a rappelé que ce sujet était à l'agenda social du ministère de la fonction publique dès janvier prochain.

Sur l'enseignement maritime, la faiblesse du plan de scolarité des formations, la précarité des contractuels et les manques budgétaires des établissements ont été rappelés.

Sur l'amélioration statutaire des agents, la CGT a rappelé que les syndics des gens de mer sont les seuls personnels de catégorie C du ministère à n'avoir jamais bénéficié d'examen professionnel pour la transformation de leurs postes en catégorie B.

Pour les Inspecteurs des affaires maritimes (IAM), si la CGT se félicite de l'arrêt annoncé du processus de fusion des corps d'ingénieurs, elle a demandé que les 172 IAM intègrent un corps d'ingénieur en reconnaissance de leur formation et de la technicité de leur mission. La situation des corps d'Officier de Port et d'Officier de Port adjoint a été évoquée.

La CGT a rappelée que tous ces sujets seront développés en détail lors de la rencontre prévue d'ici fin septembre lors d'une bilatérale entre la CGT et les Cabinets des ministres.

ATESAT – ADS - Ingénierie publique :

La CGT a demandé que le ministère organise dans les meilleurs délais, car il y a urgence, une réunion sur le devenir des missions notamment sur l'ATESAT et l'ADS.

La ministre indique que ces missions relèvent du ministère de l'égalité des territoires et du logement (METL). Cependant, convenant qu'il y a urgence, elle propose d'organiser une réunion conjointe avec le METL.

Sur l'ingénierie publique il n'y a pas eu de réponse.

D'une façon générale sur les missions, la ministre a renvoyé le débat à la réunion sur le rapport RGPP au MEDDE qui comprendra deux parties :

1^{ère} partie : bilan de la RGPP

2^{ème} partie : proposition de la feuille de route du ministère qui doit être rendu en septembre.

Corps et Etablissements publics Environnement

La ministre annonce sans détour : « *C'est fini le temps des réductions d'effectifs à l'Etat et des augmentations dans les Etablissements publics. Il y a nécessité de répartir l'effort.* »

Concernant l'extension du statut des personnels Agences de l'eau / ONCFS / ONEMA / Conservatoire du littoral / AAMP / Parcs nationaux, la ministre indique qu'en interministérielle le ministère du budget y est opposé. Cependant, il y a « un bleu » de Maignon demandant l'extension pour les catégories A seulement, pour lequel le ministère demande sa mise en œuvre.

Enfin, il y aura bien application du NES pour les TE.

Concernant les Agences de l'eau, la ministre indique ne pas être au courant d'un agenda de transfert de compétences vers les collectivités locales.

La CGT est revenue sur l'application des mesures indiciaires aux contractuels ONEMA de catégorie C selon le protocole JACOB avec rétroactivité (4 ans de retard !). Concernant les ATE-TE, la CGT a réaffirmé son opposition à la fusion avec d'autres corps et l'urgence de revoir le repyramidage et l'amélioration des déroulements de carrière.

Les suites et l'agenda

Suite à la présentation des arbitrages et chantiers prioritaires rendus par les ministres et les réactions et attentes exprimées par les organisations syndicales suite à cette présentation, la ministre Delphine Batho nous informe que d'ici 15 jours une feuille de route sera établie et envoyée aux organisations syndicales. Fin octobre, les ministres recevront à nouveau les organisations syndicales pour arrêter un calendrier de mise en œuvre.

Commentaire CGT

Des avancées dans la méthode et dans le dialogue social. Cependant, il conviendra de voir après les décisions prises sur les différents dossiers sachant que les « contraintes » budgétaires sont « assumées » par les ministres et que certaines décisions ne dépendent pas du ministère.

Des désaccords sont nombreux comme la réduction des effectifs, la question salariale et le devenir de certaines missions.

Il convient également de ne pas oublier les réformes annoncées avec l'acte 3 de la décentralisation et une réforme de l'Etat ainsi que les mesures issues de la conférence environnementale.

[L'appel de la Commission exécutive fédérale à la mobilisation et à la grève le 23 octobre prochain](#) est bien d'actualité pour pousser à la prise en compte des revendications.



Compte-rendu regroupé des réunions relatives au transfert de la DSCR au Ministère de l'Intérieur :

- réunion entre les organisations syndicales de la DSCR et M. Péchenard, délégué, le 7 septembre 2012,
- réunion des élu-e-s à la CAP des IPCSR et DPCSR sur le devenir de ces corps le 10 septembre 2012,
- groupe d'échanges du 11 septembre 2012 sur les conséquences et modalités du transfert,
- réunion d'information des agents DSCR par les DRH MEDDE et Intérieur le 12 septembre 2012.

Il résulte de ces 4 réunions que les représentant-e-s de l'administration ayant en charge le transfert de la DSCR au ministère de l'Intérieur se divisent en 2 camps coopérant très bien : ceux qui ne savent rien et ceux qui ne veulent rien savoir.

Dans le premier s'illustre Mme Eyssartier, directrice des ressources humaines (sic) qui ne voit pas pourquoi (ni comment) les inspecteurs et délégués, corps qui vont être intégrés au ministère de l'Intérieur dès le 1er janvier 2013 (un projet de décret va être présenté au comité technique ministériel d'octobre) pourraient revenir au MEDDE. Ce qui laisse entier les cas des délégués principaux, dont la plupart n'exerce pas des fonctions de sécurité routière parce qu'il existe peu de postes d'encadrement supérieur dans ce domaine, des inspecteurs et délégués souhaitant faire évoluer leur carrière vers d'autres missions, et des agents actuellement détachés pour exercer d'autres fonctions.

Dans la deuxième catégorie sévit M. Prévost, adjoint au délégué, qui considère que sauf cas exceptionnels, les agents de la DSCR ne souhaitant pas partir au ministère de l'Intérieur non seulement ne seront pas prioritaires sur des postes au MEDDE, mais pourront recevoir (de sa part) un avis défavorable à leur demande de mutation. Et pour ceux qui suivront, il n'est prévu aucune prime de restructuration tenant compte de l'allongement éventuel du trajet, ni même de maintien de la rémunération au-delà de la période de PNA, surtout pour les A et B passés à la PFR car les postes ne sont pas cotés de la même manière au ministère de l'Intérieur.

M. Péchenard, le délégué à la sécurité et à la circulation routières, se situe dans une espèce à part : celle des éternels absents. Il n'était même pas à la réunion d'information de l'ensemble du personnel de la DSCR le 12 septembre.

Ces éléments de contexte (qui appellent à notre avis beaucoup de fermeté de la part des syndicats et des personnels dans la défense de leurs droits) étant posés, les principales informations issues de ces réunions sont les suivantes :

Organisation

Un groupe de pilotage et 6 groupes de travail thématiques MEDDE/Intérieur ont été mis en place sans aucune représentation des personnels :

1. inspecteurs et délégués,
2. transfert des personnels,
3. rémunérations,
4. dialogue social et droits syndicaux,
5. recrutement et formation,
6. action sociale et accompagnement.

Mme Eyssartier s'est cependant engagée à communiquer aux agents un point régulier sur le travail de ces groupes, ainsi que des comptes-rendus des groupes d'échanges.

En 2013, le transfert concerne uniquement l'administration centrale et les corps d'inspecteurs et de délégués (soit moins de 1500 agents, dont environ 1200 inspecteurs et moins de 100 délégués, mais évidemment aucun effectif précis ni organigramme ne nous a été communiqué). Pour les SD, un audit commun CGEDD/Inspection de l'Intérieur doit quantifier la part des missions de sécurité et

d'éducation routières dans l'activité des agents.

La DSCR n'étant plus compétente en matière d'équipements de la route, **4 ETP seraient transférés à la DGITM avec les missions concernant les équipements routiers, les transports exceptionnels et les routes à grande circulation.** En revanche, les radars et le département des contrôles automatisés (DCA) devrait rester à la DSCR, de même que la signalisation.

Les liens fonctionnels de la DSCR avec la DGITM, la DGEC et le RST sont censés perdurer. Cependant, aucun-e représentant-e de ces secteurs ne participaient aux réunions et aucune réponse claire n'a été donnée sur les sujets qui les concerne, notamment le CNIR et les DIR.

La DSCR ne resterait pas à La Défense, sans que ni une date de déménagement (pas avant fin 2013, voire 2014 selon l'adjoint au délégué) ni une implantation géographique ne soit encore précisée.

Les moyens budgétaires vont être transférés (le projet de loi de finances est présenté en conseil des ministres le 28 septembre) mais en 2013 tous les agents (y compris IPCSR et DPCSR) continueront d'être gérés et payés par le MEDDE.

Situation des agents transférés

Les agents seront en PNA mais leurs postes étant transférés, il n'y aura pas de «droit au retour». Les éventuelles réintégrations prendront la voie de la mutation interministérielle : candidature sur liste de postes, accord de l'Intérieur sur le départ et du MEDDE sur l'arrivée.

Le maintien des rémunérations serait garanti tant que les agents restent en PNA, avec une difficulté pour les corps passés à la PFR : la cotation des postes n'est pas la même au ministère de l'Intérieur.

La représentation du personnel au sein d'un comité technique de proximité n'existe pas en administration centrale du ministère de l'Intérieur. Le CT de la DSCR pourrait être maintenu jusqu'aux élections de 2014. Après ?

L'administration dit du bout des lèvres qu'elle fera ce qu'elle peut pour garantir le maintien des mêmes avantages qu'à La Défense dans la future implantation de la DSCR : **crèche, activités sociales, culturelles, sportives, médecine de prévention...** mais la seule prestation qui semble être vraiment reconnue indispensable est la **restauration**. Quant aux bureaux individuels... chacun a l'air de rigoler en douce.

Suites et calendrier

Le comité technique d'administration centrale se réunit le mercredi 19 septembre. Ce n'est qu'à la demande des syndicats que le devenir de la DSCR a été inscrit à l'ordre du jour !

Les agents de la DSCR devraient de nouveau avoir **une réunion d'information en décembre**. Nous suggérons de ne pas la placer un mercredi, contrairement à la précédente, pour que les agents en temps partiel en profitent, ni pendant les vacances de Noël, ni pendant un déplacement de M. Péchenard.

Pour la CGT, les agents ne doivent pas faire les frais de ce transfert et les modalités d'accompagnement sont pour l'instant beaucoup trop floues, réticentes et a minima. Elles doivent faire l'objet d'une réelle négociation avec les personnels et les organisations syndicales.



Conférence Environnementale pour la transition écologique 14 et 15 septembre 2012

Table Ronde n° 2 : Faire de la France un pays exemplaire en matière de **reconquête de la Biodiversité**

Contexte

Pour l'essentiel, les bilans et rapports sur la biodiversité établissent les éléments suivants :

- Les objectifs de protection et de reconquête de la biodiversité ont une assez bonne pertinence, il en va de même pour les éléments clefs de stratégie pour les atteindre ; cette appréciation vaut surtout pour le niveau national, demeure en théorie pour le niveau européen et est beaucoup plus incertaine au niveau mondial ;
- Des résultats ponctuels sont désormais atteints pour des espaces et/ou espèces remarquables, et des pratiques nouvelles de gestion intégrée de la biodiversité émergent ;
- Mais les tendances lourdes à la perte de biodiversité demeurent ; les résultats des plans d'action thématiques sont rarement atteints ou incertains, et dans les territoires les déclinaisons pratiques s'avèrent souvent très tardives, remises en cause, « détricotées », voire désavouées dans les faits par des arbitrages et choix non explicitement débattus ;

Pour la CGT, plusieurs raisons expliquent ce décalage, répété par cycles, objectifs/résultats. Et c'est en travaillant sur ces causes, sans tabou, que l'on peut avancer.

- **le manque de moyens humains et de ressources dédiés à la gestion de la biodiversité au sens large**, moyens publics / Etat, Etablissements publics administratifs ou scientifiques et techniques / Collectivités territoriales et établissements spécialisés comme les Parcs Naturels Régionaux /, comme de réseaux gestionnaires de milieux remarquables (par exemple les Réserves Naturelles) ;
- **les contradictions entre les objectifs dédiés à la biodiversité et les pratiques dominantes** agricoles, forestières, d'étalement urbain, touristiques, d'extraction de matériaux... ne relèvent pas seulement des défauts d'une planification ou du manque de « courage » des autorités publiques, mais bien des critères de rendement financier de court terme des décideurs ; à ce titre, les stratégies de « compensation » biodiversité s'apparentent de plus en plus à du verdissement d'image commercial, avec l'alibi du calcul (en cours) des externalités négatives à intégrer ou celui du « signal prix » des fonctions de la biodiversité, sans pour autant inverser les tendances lourdes ;
- **Dans différents domaines liés à la biodiversité les groupes de pressions de tous ordres, les difficultés du statut de l'expertise ou l'appel aux bonnes volontés individuelles ne permettent pas encore le débat démocratique.** Pour favoriser le débat citoyen indispensable aux décisions de tous ordres concernant la reconquête, la gestion ou l'appauvrissement de la biodiversité, le suivi de la biodiversité doit être accessible au plus grand nombre de nos concitoyens, avec un système performant d'informations suivies dans le temps sur la nature et les paysages (SINP) aux échelles territoriales pertinentes

Propositions de la CGT

- **Moyens humains et financiers de l'Etat et de ses établissements publics : une question de crédibilité.**

L'engagement gouvernemental repris par le Parlement dans la loi Grenelle consistait à porter le budget annuel de l'Etat pour la biodiversité à au moins **300 millions d'€ / an d'ici 2012**. Or celui-ci devrait atteindre au maximum en **2012, 270 M€** (il aura ainsi augmenté d'environ 30 M€ en 3 ans, ce budget incluant 15 M€ pour le domaine public fluvial et 5 M€ pour l'eau). **Les collectivités territoriales, quant à elles, consacrent environ 850 M€/an à la biodiversité.**

1/ Nous demandons que les 300 M€/an soient obtenus... en 2013.

Si on devait en rester à 270 M€/an dans le projet de budget triennal 2013-2015, il y aurait un recul considérable, avec aggravation du décalage missions/moyens pour répondre aux actions classiques et nouvelles...

En outre dans cette perspective, l'idée de créer une Agence nationale Biodiversité présenterait alors un risque aggravé de « redéploiement permanent » entre différents établissements publics spécialisés par le ministère chargé du Budget, par-dessus leurs conseils d'administrations... En essayant de mettre la main sur les 2,2 Milliards d'euros/an des crédits des Agences de l'eau (fiscalité produit des redevances acquittées à 80 % par les consommateurs domestiques).

Les effectifs chargés de l'ensemble des missions biodiversité et les crédits d'Etat (DEB, DREAL et DDT ou DDTM...), ceux des établissements publics comme les Parcs Nationaux, l'ONCFS (faune sauvage), l'ONEMA (milieux aquatiques), CERL (conservatoire du Littoral), MNHN (Muséum) ou l'ONF **ne doivent en aucun cas être réduits**. Comme cela a commencé avec la RGPP à partir de 2011, y compris pour des services ou établissements biodiversité pourtant « prioritaires » dans les redéploiements... **C'est un minimum pour être à la hauteur des ambitions de reconquête.**

2/ Au même titre que ceux de la justice et du ministère de l'intérieur... les services publics techniques de terrain chargés de la police de l'environnement doivent être renforcés et l'action de leurs agents respectée !

Par exemple, le réseau des réserves naturelles nationales de France (**RNF**) alerte sur les conséquences du gel budgétaire des crédits Etat déjà subi en 2012 (-6 %) et sur les besoins de crédits 2013 au minimum de 21,3 M€ (hors missions d'animation et hors dotation RNF).

Autre exemple : créé il y a 6 ans, l'établissement public chargé de concrétiser l'engagement de **créer 10 Parcs Marins d'ici 2012** (Grenelle Environnement et Mer), l'**AAMP Agence des Aires Marines Protégées**, a pu se développer. Mais elle atteint son plafond total d'emplois de 120 Equivalents Temps Plein (ETP) bien insuffisant (60 titulaires, 60 CDD et 20 autres CDD « hors plafond »). Or l'Agence a déjà engagé l'essentiel de ses crédits annuels 2012 dès la fin juin (20 M€). Et surtout, seuls 3 Parcs fonctionnent en 2012 avec la répartition des effectifs suivants sur le total : Mer d'Iroise créé en 2007 (25 ETP), Mayotte (9 ETP), Golfe du Lion Cerbère/Banyuls (7 ETP)...

- **Outils et cohérence**

3/ Renforcement de l'Observatoire National de la Biodiversité : Inventaires et suivis, Base de données, Système d'Informations sur la Nature et les Paysages (SINP) amélioré, recherche et prospective, liens avec les milieux aquatiques et le réchauffement climatique appuyé par un pôle d'Ingénierie publique.

4/ Développement de l'animation et de l'éducation à l'environnement à tous les niveaux pour la prévention et la sensibilisation à la biodiversité, à la préservation de l'eau : généralisation de postes d'animateurs biodiversité avec des emplois statutaires durables, renforcement de la formation des enseignants sur la biodiversité.

5/ Il est impératif qu'une volonté politique de préserver la biodiversité et les eaux soit impulsée à tous les niveaux de la République. L'Etat et les collectivités territoriales doivent être exemplaires et **faire respecter la Loi et le Code de l'Environnement à tous les décideurs**. Cela passe par des garanties d'évaluation et d'instruction indépendantes des pressions et par une plus grande transparence dans les procédures d'autorisation ainsi que dans la participation du public et des salariés aux débats préalables aux décisions.

6/ Le développement des énergies renouvelables ne saurait se réaliser au détriment des milieux naturels : continuité écologique des cours d'eau, localisation des parcs éoliens, ...

7/ La Trame Verte et Bleue doit devenir l'outil moderne d'aménagement du territoire, protégeant ou régénérant les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques : **des moyens financiers doivent lui être consacrés, son opposabilité juridique établie**, ses principes expliqués à toutes et à tous.

- **Pour des pratiques agricoles et forestières durables**

8/ La nouvelle politique agricole commune de l'Union Européenne est en cours de négociations. Avec d'autres, la France doit peser de tout son poids pour réorienter l'agriculture européenne et ses financements, vers une agriculture créatrice d'emplois et régénératrice de la nature.

Cela exige des mesures agro-environnementales à développer : programme national de plantation de haies et de bandes enherbées, conversion massive à l'agriculture biologique, le développement d'une agriculture extensive dans les territoires porteuse d'emplois rémunérateurs.

Pour la biodiversité, il faut faire reculer le poids des exigences de la rentabilité financière à l'hectare cultivé.

9/ Pour les forêts, la politique productiviste profitant à certaines multinationales, doit être immédiatement stoppée à l'ONF. Le contrat Etat-ONF 2012-2017 du précédent gouvernement, qui transforme l'ONF en machine à rentabiliser le bois, doit être suspendu par le Gouvernement et renégocié avec les syndicats et tous les acteurs.

La Gestion patrimoniale établie par le Code Forestier doit être réinstaurée, car la Forêt se gère à long terme. Elle doit garder son rôle social, culturel ainsi que son rôle fondamental de réservoir de Biodiversité. Cela nécessite des emplois forestiers qualifiés et en nombre suffisant.

- **Gouvernance / loi cadre**

10/ La Loi-cadre sur la Biodiversité pourrait intégrer la notion de protection des arbres (arbres remarquables, arbres d'alignement...) qui reste encore défailante dans le Code de l'Environnement.

La cgt est favorable à une simplification des instances de concertation sur la biodiversité. Cette orientation repose sur plusieurs motifs : mieux associer toutes les parties prenantes dans une gouvernance à 5 instaurée par le Grenelle pour nourrir les débats et avis, contribuer à l'ancrage des stratégies dans les territoires et gagner en cohérence, en efficacité et en lisibilité.

11/ Une instance « unique » nationale, déclinée dans chaque région, permettrait de tenir les fonctions consultatives nécessaires pour la préservation des espèces et des espaces protégés, le suivi de la SNB, la mise en place d'un réseau selon la stratégie de création des aires protégées et de corridors écologiques

(TVB, SCAP terrestre, etc.) et le suivi de l'application de Natura 2000 (évaluation des sites, désignation et gestion, etc.). L'évaluation régulière des résultats et des moyens y serait également débattue.

- **Les enjeux de l'eau**

Les fonctions du cycle de l'eau et la qualité des milieux aquatiques et humides constituent des piliers essentiels pour la biodiversité. La CGT mène, avec d'autres, la campagne européenne « l'eau un droit humain » initiée par la fédération européenne des services publics. La conférence des 14 et 15 septembre 2012 ne peut traiter tous les thèmes du Développement Durable.

12/ Dans le cadre du processus de conférences annuelles, nous proposons d'acter ici que la Conférence Environnementale de 2013 soit notamment consacrée aux questions de l'eau.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Commission spécialisée du C.C.A.S. n° 1 « Animation » du mardi 11 septembre 2012

En l'absence de Christian MAHUT (excusé pour maladie), James VARENNES préside la réunion.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 juin 2012 :

Le Procès-verbal est approuvé.

2) Formation des Président-e-s de CLAS à Clermont-Ferrand :

Le plein de ce stage est acquis avec 23 inscriptions. Ce qui démontre un grand intérêt de la part des présidents et dénote le besoin de formation.

La CGT demande de prévoir un autre stage au cours du 1^{er} semestre 2013.

L'administration est favorable à cette demande et précise qu'il y a environ une vingtaine de présidents qui n'ont, à ce jour, pas suivi de formation.

3) Information sur la gazette de l'action sociale :

La parution du premier numéro se fera courant octobre 2012.

Ce sera une lettre électronique, pour les agents qui n'auraient pas d'outils informatiques, le support papier pourra être évité dans les départements.

Le public visé est l'ensemble des acteurs de l'action sociale ministérielle.

Deux numéros seront édités chaque année.

1 visuel sera présenté au CCAS du 25 septembre.

Le souhait de Christian MAHUT président du CCAS est que cet outil d'information soit interactif entre le terrain (les CLAS) et le niveau national (CCAS).

4) Information sur la rencontre des président-e-s de CLAS :

Ces rencontres se dérouleront les 26 et 27 novembre 2012 à Paris.

Les membres de la commission valide le travail réalisé par le président du CCAS et l'administration sur le principe.

Afin de finaliser le contenu une réunion se tient le 11 septembre 2012 après-midi, entre l'administration et les fédérations syndicales.
Pour la CGT, Jean Marie RECH et James VARENNES y participeront.

5) Projet d'instruction aux services sur l'organisation de l'action sociale au METL - MEDDE :

L'administration informe qu'une note destinée à tous les services va être rédigée pour faire un état des lieux de l'action sociale individuelle et collective.

La présentation et le contenu de cette note, sera faite pour information au CCAS du 25 septembre 2012.

6) Suivi du renouvellement des CLAS et du fonctionnement des CRCAS :

L'ensemble des organisations syndicales insistent sur le fait que chaque service doit avoir son CLAS. La CGT informe que la CRCAS des Pays de la Loire va tenir sa réunion constitutive le 5 octobre 2012 ; et renouvelle sa demande concernant le CLAS de la Sarthe, qui aujourd'hui n'est pas organisé ; la CGT déplore cet état de fait qui perdure.

Globalement, la CGT revendique plus de transparence et de dialogue social, sur l'ensemble des réformes qui impacte l'action sociale et la vie au quotidien des agents.

La RGPP et la réforme de l'Etat entraînant de lourdes inquiétudes dans l'ensemble des services depuis plusieurs années... La C.G.T. revendique l'arrêt de ces réorganisations et de la casse du service public.

Audience du Comité Central d'Action Sociale
au Cabinet de Madame Delphine BATHO
Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
le 07 septembre 2012

DECLARATION COMMUNE CGT, FO, CFTD, UNSA, CGCV, FNASCE

Madame la Directrice Adjointe du Cabinet,

Nous venons de vivre une période particulièrement difficile pour les personnels de notre Ministère qui ont dû faire face à de nombreuses restructurations ; abandons de missions, réformes statutaires et indemnitaires, gel des salaires et réduction des possibilités de promotion, suppressions massives d'emplois, dénigrement et culpabilisation des fonctionnaires ; mépris du pouvoir à l'égard des organisations syndicales et représentants du personnel.

Ces situations ont provoqué une crise morale sans précédent, une perte de sens au travail, un profond sentiment d'abandon, aboutissant à de nombreux drames humains et états dépressifs, amenant certains de nos collègues à commettre l'irréparable ; au prix de sacrifier leur vie et de laisser leur famille dans une grande détresse.

Dans ce contexte, l'action sociale au plus près des personnels actifs et retraités, constitue un lien social indispensable replaçant l'être humain au centre des préoccupations et, de la réponse aux besoins sociaux. Mais comme toutes les valeurs collectives et solidaires, notre action sociale est menacée par la rationalisation budgétaire, la chasse aux emplois publics, la rentabilité et la marchandisation du service public.

Depuis le début d'année 2012, nous avons de grandes difficultés à renouveler les comités locaux d'action sociale, par les effets conjugués d'une volonté des chefs de service de réduire les moyens humains, matériels et financiers dédiés aux CLAS, et d'une crise des vocations de représentants du personnel en mal de reconnaissance et privés de moyens pour exercer leur mandat.

Alors OUI, il y a urgence à inverser la tendance et à redonner du sens et de la valeur humaine, à tous ceux qui se dévouent pour le bien commun, pour l'entraide et la solidarité envers les plus démunis. Et ils sont de plus en plus nombreux dans tous les services du MEDDE, dans les établissements publics et dans les DDI. Ce sont les agents de catégorie C qui jusqu'au 6^{ème} échelon gagnent moins de 1200 euros/mois, pour lesquels les fins de mois arrivent de plus en plus tôt. Ce sont ces collègues qui élèvent seuls leurs enfants, avec les pires difficultés pour se loger et faire face au quotidien. Ce sont ces retraités, ces veuves ou veufs qui survivent avec des pensions de misère dans une grande précarité sociale ; les amenant à renoncer à se soigner. Ce sont tous les agents quelque soit leur catégorie qui sont précarisés par les différentes mesures gouvernementales

Les agents vivent très mal les bouleversements sans précédent dans l'histoire de notre ministère qui a changé 5 fois d'appellation en 4 ans.

Depuis 5 ans, le CCAS a exprimé sans succès les besoins sociaux des personnels actifs et retraités en matière de pouvoir d'achat, de logement, de scolarité, de sauvegarde du patrimoine social immobilier, de pérennité des comités locaux d'action sociale, d'augmentation significative du budget d'action sociale...

Aussi nous avons été sensibles aux slogans des récentes campagnes présidentielle et législative promettant « un changement pour maintenant » !

C'est pourquoi les personnels qui attendent celui-ci avec impatience, n'attendront pas encore 5 ans pour percevoir une amélioration dans leur vie professionnelle, familiale et sociale.

En effet, nous attendons des réponses aux besoins sociaux, en matière de salaire et de pouvoir d'achat, de logement, de scolarité et d'éducation, de transport, de protection sociale, d'accès aux vacances et aux loisirs, ... Ce ne sera possible que si le choix politique est fait d'imposer un autre partage des richesses et de mettre fin à la privatisation des profits et à la socialisation des pertes et déficits publics sur le dos des classes populaires et moyennes.

Dans ce contexte, le rôle de l'action sociale est incontournable, non pas pour accompagner les réformes, mais pour redonner une dignité aux agents, être encore plus à leur écoute et répondre aux besoins sociaux de leurs familles.

Les comités locaux d'action sociale (CLAS), reconnus unanimement par les administrations territoriales et centrales comme des organismes de proximité indispensables à la consolidation de la cohésion sociale dans les services, **doivent être impérativement pérennisés dans l'ensemble des services**, y compris dans les Directions Départementales Interministérielles (DDI-DDTM) et les futurs Établissements Publics et Administratifs (EPA).

En effet, la charte de gestion des DDI garantit la continuité de l'action sociale ministérielle avec les structures chargées de sa mise en œuvre. Il y a donc urgence de donner un statut juridique à l'existence des CLAS au sein de ces services, en engageant la réflexion sur l'élargissement de leurs compétences à l'ensemble des agents de ces communautés de travail.

Nous attendons du ministère qu'il se positionne dans ce sens de manière prégnante auprès du 1^{er} ministre et de la fonction publique.

Quant aux associations historiques de notre ministère (CGCV, FNASCE, CAS et autres), celles-ci doivent être valorisées et soutenues à travers des conventions garantissant les moyens financiers, matériels et humains. Or, lors du renouvellement de celles-ci en 2012, nous déplorons une baisse de moyens.

Les nombreux bénévoles ou volontaires qui contribuent largement au bon fonctionnement des associations doivent bénéficier de facilités de service. Le MEDDE et le METL doivent également valoriser l'engagement associatif et social à travers ses différentes formes.

Le budget de l'action sociale, pour satisfaire les nombreux besoins des agents et de leurs familles, doit être porté à un niveau très nettement supérieur à celui d'aujourd'hui représentant à peine 1 % de la masse salariale. **Nous exigeons que celui-ci soit revalorisé à hauteur d'au moins 3% de la masse salariale des actifs et des pensions des retraités.**

Le budget 2012 qui affiche environ **16 millions d'euros pour l'action sociale collective dont la restauration** (hors titre 2) ne permet pas de financer de nouvelles prestations.

Par ailleurs, les crédits du titre 2 pour les **prestations individuelles** représentant environ **5 millions d'euros** (aides à la scolarité, aides matérielles, subventions-vacances, allocations aux parents d'enfants handicapés, ...), sont noyées sans visibilité dans la masse salariale.

Les crédits d'action sociale doivent être abondés au titre du budget 2013, notamment sur les domaines du logement, de la restauration, de la petite enfance, de la scolarité, des séjours de vacances enfants et des familles, des arbres de Noël; ainsi que les crédits d'initiative locale (CIL) qui représentent moins de 3,5 % du montant du budget 2012 !! Pourtant ces crédits d'initiative locale (CIL) sont le carburant nécessaire aux présidents de CLAS pour organiser des actions leur permettant de garder du lien social pour les agents de notre ministère. Nous demandons que cette goutte d'eau dans le budget puisse être "sanctuarisée" afin de permettre la mise en œuvre des actions collectives par les CLAS .

Enfin, le budget d'action sociale est impacté par les chantiers interministériels d'harmonisation de l'action sociale en cours, qui ne pourront être mis en œuvre qu'avec une augmentation des budgets sociaux des ministères.

Les travaux des commissions spécialisées du comité central d'action sociale mettent en exergue et de façon récurrente des besoins non satisfaits dans les domaines du logement, de la restauration, de la scolarité, de la petite enfance et des vacances familiales.

Le logement est un poste qui pèse très lourd dans les budgets des familles.

Un prêt pour l'amélioration de l'habitat, quasiment à l'identique de celui qui connaît un essor fulgurant au MEIE est aussi une priorité pour le CCAS dont la commission spécialisée a déjà finalisé un dossier.

Les agents sont également très demandeurs d'une **prestation ministérielle pour l'accession à la propriété en complément du prêt à taux zéro**. Il s'agirait là de réactiver ce qui a été suspendu en août 2003 et qui n'a jamais été remplacé contrairement à ce qui avait été convenu. Ces prestations existent dans d'autres ministères.

Le ministère doit également porter un gros effort sur la réservation de logements sociaux.

La sauvegarde du patrimoine social de l'État est pour nous essentielle. Depuis des décennies il a été entretenu, valorisé et protégé par les associations (FNASCE et CGCV). Nous demandons légitimement à ce titre **l'exception sociale**.

Les centres de vacances du CGCV, les unités d'accueil de la FNASCE ne doivent pas rentrer dans la marchandisation. Le CGCV avec des taux de fréquentation et de satisfaction qui avoisinent les 100% au titre de l'organisation de séjours de vacances collectives éducatives accueillant plus de 4 000 mineurs en 2012, la FNASCE et ses ASCE qui proposent des logements pour hébergements ponctuels ou pour les vacances à des prix très sociaux compatibles avec les revenus des agents du ministère (plus de 22 500 bénéficiaires en 2011 et plus de 190 semaines offertes aux agents en difficultés financières), font la preuve de leur indiscutable **utilité sociale**. Il en est ainsi également des associations issues des différents ministères d'origine des agents des services recomposés et rattachés aux CLAS.

A ce titre, le CCAS demande un moratoire sur la vente du patrimoine immobilier social de l'État géré principalement par les associations affiliées à la FNASCE.

D'autre part, nous exigeons également un plan de financement pour les gros travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des centres de vacances du CGCV et des unités d'accueil.

La pérennisation de toutes ces structures est indispensable pour une action sociale digne de ce nom au sein du MEDDE. Les séjours de vacances participent à l'éducation des enfants, les vacances familiales permettent le bien-être des personnels et l'accueil des familles en difficultés.

Nous rappelons que les unités d'accueil sont régulièrement utilisées pour accueillir les nouveaux arrivants. Les représentants du personnel et des associations gestionnaires ont très peu d'information de la part de notre administration, nous regrettons l'opacité et le manque de dialogue sur ce dossier.

Quelles suites seront données à l'expertise de février 2012, du patrimoine immobilier à vocation de loisir social du ministère, par le CGEDD ?

Les retraités représentent une population délaissée par notre ministère bien que les textes en vigueur précisent que ceux-ci et leurs ayants-droits bénéficient de l'action sociale ministérielle.

Ces pensionnés qui ont rendu service à l'État méritent au moins de **connaître leurs droits**.

Beaucoup d'entre eux vivent dans la précarité et la dépendance, cette situation doit être prise en compte dans le champ de l'action sociale ministérielle.

Le CCAS demande que les agents en poste dans les établissements publics rattachés au MEDDE bénéficient d'une action sociale au minimum égale à celle du MEDDE.

La dégradation de la gestion des ressources humaines dans les services avec les transferts de compétences RH en région et l'affaiblissement des cellules RH de proximité, créent des difficultés financières aux agents. Celles-ci doivent être prises en charge par l'administration sans qu'il soit fait appel aux aides matérielles, dont le rôle est de répondre aux situations sociales urgentes.

Les textes réglementaires fondateurs de l'action sociale ne supportent pas d'interprétation. L'arrêté du 22 décembre 2008, doit être respecté dans tous les services.

Cependant la circulaire d'application de cet arrêté n'a pas été réécrite, pour mettre à jour et préciser toutes les modalités d'application de celui-ci, en particulier pour les décharges d'activité des Président(e)s de CLAS, leur déroulement de carrière, leur formation et leur rémunération, ainsi que pour les moyens mis à disposition pour l'exercice de leur mandat. L'ancienne circulaire du 26 juin 2000 n'est plus reconnue par l'administration depuis l'abrogation de l'arrêté du 22 mai 1985.

La rédaction d'une note ou circulaire avait été convenue avec le CCAS dès le mois de janvier 2012. Elle devait être préparée par la DRH/PSPP et examinée en commission animation du CCAS, nous sommes toujours en attente de cette note.

En conséquence, le CCAS demande l'élaboration d'une circulaire d'application de l'arrêté du 22 décembre 2008 pour mettre fin aux difficultés rencontrées par les représentants de l'action sociale dans les services.

L'enjeu pour le CCAS est de consolider l'action sociale de proximité mise en œuvre par les CLAS, en donnant les moyens humains, matériels et financiers, de développer le lien social entre les agents actifs et retraités, des communautés de travail, à partir des besoins sociaux recensés dans les domaines de la vie familiale et sociale, de la prévention de la santé, de la gestion du budget, de la restauration et du logement, de la dépendance et de la petite enfance...

Cette dimension humaine indispensable pour le « vivre ensemble » dans les services, mérite d'être mieux reconnue et revalorisée, et d'échapper aux critères de rationalisation, de rentabilité et marchandisation, qui ont tendance à culpabiliser ceux qui font le choix du collectif, de l'intérêt général, et à occasionner une crise des vocations.

Dans le même état d'esprit, nous exigeons que les professionnels du service social soient véritablement reconnus dans leurs qualifications et leurs missions et qu'ils puissent avoir les moyens (secrétariat, frais et moyens de déplacement) pour répondre aux besoins des agents et retraités des services, dans une période de sollicitation très importante sur les risques psychosociaux.

Madame la Directrice Adjointe du cabinet, dans cette période frappée par une crise économique historique, et marquée par un changement politique récent, les agents ont un besoin vital d'être reconnus et pris en compte sur le plan social et humain. L'heure est à l'affirmation et au développement des valeurs véhiculées par le CCAS et ses partenaires sociaux.

Madame la Directrice adjointe du cabinet, nous attendons dès à présent des réponses précises à ces demandes avec un calendrier de mise en œuvre et nous souhaitons vivement que notre Ministre nous fasse l'honneur de participer à la rencontre nationale des président(e)s de CLAS du 27 novembre 2012.



AUDIENCE AU CABINET DU MINISTRE DU MEDDE
LE 07 septembre 2012
DELEGATION DU CCAS (CGT, FO, CFDT, UNSA, CGCV, FNASCE)

présents : Mme MORELLET-STEINER Directrice Adjointe du cabinet du MEDDE,
Mme Dominique Varagne, sous-directrice des politiques sociales et des prestations et de la prévention (PSPP),
M. Guy Robin, chef du bureau PSPP 2,
M. Christian Mahut, président du CCAS,
M. Luc Decarrière, secrétaire du CCAS,
M. Pierre-Jean Rodriguez, président commission n°2 (restauration et logement),
Mme Jocelyne Pelé, présidente commission n°3 (budgétaire),
Mme Isabelle Gillet, présidente commission n°4 (actions collectives),
M. Bruno Koubi, président commission n°5 (conditions de vie des agents),
CGT (Jean-Marie Rech, Kaci Vanderrielle), FO, CFDT, UNSA, FNASCE, CGCV

Christian Mahut, président du CCAS, a lu la déclaration commune (ci-jointe) et a demandé des réponses aux différents points soulevés.

Sur la politique d'action sociale du MEDDE, Mme Morellet-Steiner a affirmé la volonté de la ministre Delphine Batho de tracer des perspectives d'évolution de l'action sociale, et d'honorer de sa présence les rencontres nationales des président(e)s de CLAS le 27 novembre 2012.

Mme Morellet-Steiner a reconnu que dans le contexte actuel l'action sociale était menacée, mais qu'elle était convaincue que son fonctionnement à travers les CLAS et le CCAS était réellement pertinent, y compris dans les DDI.

Elle s'est dit prête à se battre pour défendre cette organisation et de retravailler avec le CCAS et les services de la DRH pour recueillir tous les arguments nécessaires au maintien et au développement de l'action sociale.

Concernant les expérimentations annoncées pour certaines DDI, elle a exprimé son désaccord considérant qu'il convenait de stabiliser les organisations actuelles, après toutes ces années de restructurations.

Sur l'écriture d'une circulaire ou instruction concernant l'organisation de l'action sociale, la position de la directrice adjointe du cabinet n'a pas répondu à notre attente, elle s'est engagée pour l'instant à diffuser aux services des instructions de gestion.

Sur le patrimoine social immobilier, concernant les centres de vacances gérés par le CGCV, Mme Morellet-Steiner rappelle que 150000 € ont été délégués en 2012 pour la mise aux normes de sécurité.

Concernant les unités d'accueil gérées par les ASCE, elle s'engage à rendre public le rapport du CGEDD. Ce rapport a permis de faire un état des lieux de chaque unité d'accueil dont la plupart est en état satisfaisant. Il convient à présent de travailler sur la sécurité juridique de ces biens à travers des conventions, une circulaire devrait être diffusée prochainement dans les services.

Sur le domaine du logement, elle est prête à relayer nos demandes de création de nouvelles prestations auprès des deux ministres du MEDDE et du METEL.

Sur l'action sociale en faveur des retraités, elle est favorable à une mise à jour du fichier permettant la diffusion des informations sur les droits des retraités en matière d'action sociale, et elle s'engage à rencontrer la CNIL pour en fixer les modalités.

Les membres de la délégation ont insisté sur différents points, notamment sur les dysfonctionnements en matière de gestion des ressources humaines souvent préjudiciables aux agents et dont l'administration devrait en assumer les conséquences financières, plutôt que d'amputer les budgets sociaux.

Enfin la situation des professionnels du service social a été évoquée en insistant sur la nécessité de reconnaître leur qualification, et de maintenir tous les emplois dans le contexte de grande souffrance au travail dans les services .

Commentaires de la délégation CGT:

Lors de cette audience les discussions ont été directes et sans langue de bois de part et d'autres, la présence de la ministre lors des rencontres nationales des président(e)s de CLAS du 27 novembre 2012, constitue une étape déterminante pour valoriser et conforter l'action des CLAS dans les services, le CCAS mettra tout en œuvre pour réussir ce temps fort.

L'action sociale ministérielle de proximité constitue notre patrimoine collectif qu'il ne faut pas brader sous prétexte d'harmonisation dans un cadre interministériel résultant de la RGPP.

Nous devons obtenir la pérennité des CLAS et démontrer leur utilité sociale auprès de l'ensemble des agents en postes dans les services mais aussi auprès des retraités.

Pour la délégation CGT:

Christian MAHUT



Le CGCV (comité de gestion des centres de vacances) du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie(MEDDE) et, du ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement(METL), envoie chaque année plus de 4000 enfants en vacances.

La CGT y est active pour que nos jeunes puissent partir l'été comme l'hiver.

Le CGCV, c'est officiellement le Comité de Gestion des Centres de Vacances du MEDDE et du METL. Plus officieusement, les enfants connaissent le CGCV comme étant l'organisme avec qui « C'est Génial Comme Vacances ».

Le CGCV a été créé en 1947 à la sortie de la deuxième guerre mondiale. Le but était de pouvoir envoyer les enfants des agents du ministère en vacances, loin des villes et qu'ils puissent faire autre chose que de rester à la maison. Les vacances sont à l'époque, comme aujourd'hui, un luxe que de nombreuses familles ne peuvent pas offrir à leur progéniture.

En 1958, le CGCV prend une forme associative. L'association est, depuis cette date, administrée par les fédérations syndicales CGT; CFDT, CGC et FO. Stéphane SUTEAU (FO) préside actuellement l'association.

Vos représentants CGT au CA du CGCV sont actuellement:

- Dominique JARDIN (vice-président du CGCV),
- Patrice PAUL (administrateur),
- Carlo CAPILLO (administrateur),
- Claude BESEVAL (administrateur),
- [Fabrice BOUQUET](#) (administrateur et directeur de séjour).

Le CGCV un travail militant

Le CGCV est lié au ministère par une convention pluriannuelle de 3 ans. Une des dispositions de la convention permet aux agents du MEDDE d'être animateurs ou directeurs pour le CGCV pendant l'été. Cette disposition permet de recruter au sein des agents les futurs directeurs de séjours de vacances du CGCV. Les agents mis à disposition de l'association demeurent en position d'activité et conservent leurs droits aux congés annuels (sous réserve des nécessités de services). Les agents du ministère n'ont pas vocation à rester animateurs au sein du CGCV mais à devenir directeurs de séjours de vacances. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de [Fabrice BOUQUET](#).

Chaque été, il y a 4 convoys. Un convoi, c'est faire venir à Paris l'ensemble des enfants venus de toute la France pour pouvoir les répartir dans leurs séjours. Cette opération est centralisée dans un stade et nécessite beaucoup de bénévoles. Les bénévoles s'activent pour accueillir nos bouts de choux en gare pour trier les bagages au stade, pour les accompagner jusqu'à l'aéroport ou vérifier que tous les jeunes ont leurs bagages. Le tri des bagages à Paris est un travail colossal car à l'aller il faut répartir chaque sac dans le bon séjour et au retour il faut que le sac reparte dans la bonne ville. Si vous avez des disponibilités sur Paris pour nous aider lors de ces opérations n'hésitez pas à contacter [Dominique JARDIN](#).

Le CGCV pour l'hiver et pour l'été, pour les petits et les plus grands!

4000 jeunes partent chaque année avec le CGCV. Les séjours sont en hiver à destination des Alpes et ceux d'été sont à destination de la planète entière! L'hiver nos enfants profitent des joies des sports d'hiver avec selon les séjours, du ski, du surf, de la luge, des chiens de traîneaux et de la patinoire. L'été, pour les plus jeunes, il y a les mini-séjours puis avec l'âge ils partent plus de temps sur des séjours fixes dans un des 5 centres de vacances gérés par le CGCV. Puis, quand nos enfants sont un peu plus aguerris, l'offre se modifie et les séjours itinérants sont au programme avec la France dans un premier temps puis les pays d'Europe et enfin les longs courriers avec le Kenya, le Brésil ou l'Inde. Les contenus des séjours et les destinations sont en cohérences avec la tranche d'âge accueillie.

Pour la deuxième année consécutive, le CGCV expérimente un chantier solidaire pour les 18-20 ans. Les jeunes partent au Togo dans un village pour aider une population rurale dans des chantiers de reboisement, d'amélioration de l'habitat et de sensibilisation en hygiène et santé.

Le CGCV a une offre complète et diversifiée. L'association conçoit, réalise et organise exclusivement en interne l'intégralité de ses séjours de vacances. Cette organisation en interne, c'est la garantie de vacances collectives avec des prestations haut de gamme, écoresponsables et solidaires où la sécurité des enfants tant physique que morale est la priorité absolue et permanente des responsables de l'association.

Pour les jeunes adultes qui ont connu le CGCV en tant que colons ou qui souhaitent s'investir au service des enfants, le CGCV forme ses futurs animateurs. Le recrutement se fait de manière prioritaire parmi les enfants des agents du ministère et les anciens colons. Le CGCV organise chaque année, en partenariat avec un organisme agréé, un stage de base pour le BAFA.

Les tarifs du CGCV sont fixés en fonction du coefficient familial pour assurer une mixité sociale dans les séjours et pour assurer un peu plus de justice sociale pour les enfants des agents du ministère. Pour calculer votre coefficient familial et les prix des séjours, en plus du site internet du CGCV, vous pouvez contacter votre correspondant local du CGCV ou le service social de proximité.

Pour aller plus loin:

Site internet du CGCV www.cgcv.org



Montreuil, le 14 septembre 2012

Sommaire :
Compte-rendu de la réunion du 11 septembre 2012
Réate : Courrier adressé au SGG

REUNION SGG/OS DU 11 SEPTEMBRE 2012

APRES LES « COUACS » DE L'ETE, QUELLE PERSPECTIVE POUR LES SERVICES TERRITORIAUX DE L'ETAT?

POUR QUELLES MISSIONS ET AVEC QUELS MOYENS ?

Présents :

SGG : Jérôme Filippini, David Coste, Françoise Joly, Jean-Luc Blondel, Martine Landais, Benjamin Brousse.

FO, CFTD, UNSA.

CGT : Patrick Hallinger, Didier Horeau, Dominique Panico-Mialon, Brigitte Bideault, Jocelyne Pelé.

La CGT et l'ensemble des OS ont rappelé que les annonces présidentielles et gouvernementales sur le changement de méthode, sur la transparence du dialogue social et sur la fin de la RGPP, ont été sérieusement prises à contre-pied avec la révélation d'une réunion interministérielle du 27 juillet 2012 sous la présidence du cabinet du Premier ministre décidant, sans aucune concertation des OS, du lancement de 2 expérimentations sur des mutualisations entre DDI et préfectures en Midi-Pyrénées et dans une autre région (cf. communiqué CGT du 6 septembre 2012).

Les organisations syndicales ont confirmé leur courrier commun (ci-joint) demandant une réunion en présence du Secrétaire Général du Gouvernement avant le prochain CT des DDI, prévu en octobre.

La CGT a souligné l'exaspération des personnels qui, au-delà des discours sur le changement, constatent que les DDI ne sont rattachées à aucun ministère décrété « prioritaire » et vont continuer à subir des coupes sombres dans leurs effectifs et que les « coups partis » en terme d'abandons de missions ne sont pas remis en cause. Ou est le changement attendu par les personnels?

Elle a demandé une véritable consultation des OS sur le projet d'"Acte III de la décentralisation" et sur le rôle des services de l'Etat dans les territoires, car il est nécessaire d'éclaircir et de consolider les missions de ces services tant au niveau régional que départemental.

Le SGG adjoint a affirmé que « le SGG avait obtenu du gouvernement dès le mois de juillet, que l'avenir des DDI ne soit pas remis en cause » et que sa volonté était de travailler pour améliorer leur fonctionnement afin de répondre aux attentes des personnels pour corriger les dysfonctionnements constatés et pour leur permettre de remplir les missions qui leur sont confiées.

Les réunions de travail interministérielles de cet été n'ont pour but, selon lui, que « de préparer des dossiers et des propositions qui seront retenues ou non, après les phases de consultations prévues fin septembre et la remise des rapports sur le bilan de la RGPP ». Ces propos qui se voulaient rassurants ne convaincront cependant personne!

La CGT a l'habitude de juger sur les actes et force est de constater que certains hauts fonctionnaires dans les ministères ont continué cet été à donner des directives pour appliquer des textes rédigés sous l'ancien gouvernement. Certains préfets, comme dans le Lot, mettent en place des groupes de travail pour avancer à marche forcée sur les mutualisations et les restructurations de service.

La CGT n'acceptera pas la poursuite du dépeçage des DDI fragilisées par les suppressions de postes, les transferts de missions et l'asphyxie des crédits de fonctionnement qui ne permettent pas aux agents de se déplacer pour assurer leurs missions (moins de 750 euros pour finir l'année dans certaines DDCS !!!).

Elle a demandé avec l'ensemble des OS, que les fonctions RH et les SG soient confortés en DDI et que des consignes soient rapidement données (ministères et SGG) pour que les missions de soutien aux collectivités soient confirmées (ex : conventions ATESAT à renouveler fin 2012 en DDT-M).

Elle a également fait état des blocages et des dysfonctionnements liés au dossier des SIDSIC qu'elle ne considère pas comme clos et dans lequel, là aussi, les préfets se retrouvent en position de décideurs unilatéraux avec des ministères qui « abandonnent » leurs agents et leurs services informatiques en rase campagne.

La CGT a demandé qu'un point soit fait très rapidement sur ce dossier.

Elle a rappelé que l'intersyndicale de la DGCCRF a réaffirmé auprès de leur ministre de tutelle, la nécessité d'une réintégration pleine et entière de tous les services dans la chaîne hiérarchique au sein du ministère des Finances et donc la sortie des DDPP ou DDCSPP.

Le représentant du SGG a indiqué que toute décision de modification éventuelle du périmètre des DDI dépendra de l'analyse qui sera faite du bilan demandée par la ministre de la réforme de l'Etat.

Il a précisé que dans le « bleu de Matignon » du 27 juillet rendu public la semaine dernière, figurait aussi « la nécessité d'amplifier le mouvement de convergence indemnitaire et d'harmoniser l'action sociale dans les DDI ».

La CGT a demandé que les structures d'action sociale existantes dans les DDI (ex : CLAS au MEDDE) soient confortées ou reconstituées (ex : affaires sociales, travail et jeunesse et sport) ainsi que les postes des professionnels médico-sociaux (y compris des psychologues du travail) et que les prestations d'action sociale soient améliorées pour tenir compte des nouveaux besoins des agents (logement, poursuite d'études des enfants, ...).

Les organisations syndicales ont accepté la proposition de rendez-vous mensuels de travail avec la nouvelle sous-direction dédiée aux DDI mise en place dans les services du Premier ministre et ont demandé que le 4 octobre soit consacré à un « point politique » avec le SGG, le CT pouvant être reporté mi-octobre avec un autre CT mi-décembre.

L'ordre du jour de ce prochain Comité Technique des DDI portera évidemment sur l'examen des projets gouvernementaux concernant les services territoriaux de l'Etat, après la remise du rapport des inspections générales sur la RGPP, le séminaire gouvernemental et les journées sénatoriales des 4 et 5 octobre sur la Décentralisation.

Un projet de décret et d'arrêté sur les astreintes des agents en DDI sera également examiné (missions réellement concernées et responsabilité juridique entre niveaux d'astreinte, évolution sur meilleur taux au sein des DDI envisagée...). La CGT a demandé l'alignement sur les Douanes.

La CGT a demandé d'avoir tous les éléments d'état des lieux des DDI: effectifs réels, bilan règlements intérieurs, formation (métiers – ministères, transversales - plates-formes SGAR, crédits ...).

Cet état des lieux doit porter également sur l'action sociale (en relation avec les démarches en cours au sein du CIAS).

Pour la CGT, un bilan de la RéATE est indispensable très rapidement et elle n'acceptera aucune expérimentation sans un cadrage national intégrant l'analyse détaillée des missions et les besoins des personnels dans les DDI et sans engagement du gouvernement sur les moyens en crédits et en effectifs.

Sa participation aux « rendez-vous mensuels de travail » sera bien sûr conditionnée aux avancées concrètes obtenues pour les personnels lors des Comités Techniques.

Le décor est planté avec une volonté affichée de prendre en compte les attentes des personnels mais clairement, l'agenda social proposé par la ministre de la fonction publique pour les DDI comme pour tous les autres secteurs de la fonction publique ne répond pas à l'urgence de certains dossiers (salaires, déblocage de la catégorie C, recrutements ...).

Seule la mobilisation et l'intervention des personnels dans l'unité la plus large, permettront de peser sur les choix budgétaires que fera le gouvernement dès cet automne.

Elle invite les personnels des DDI à se réunir en AG pour débattre collectivement de la situation et décider de toutes les initiatives d'action permettant d'exprimer les revendications et besoins des personnels (envoi de motions, mels aux ministres, délégation en préfecture, etc...).

La CGT prendra toutes ses responsabilités pour participer activement à cette mobilisation qui prend déjà la forme d'appels à l'action dans plusieurs secteurs de la fonction publique.

Le calendrier :

-le 4 octobre à 10 h, les organisations syndicales seront reçues par le Secrétaire général du gouvernement pour demander le retrait des "expérimentations" décidées le 27 juillet et préparer le CT central des DDI à partir d'un état des lieux.

-le 11 ou 18 octobre, la date va être très prochainement fixée: CT central des DDI (bilan RGPP, Reate, décentralisation et impact sur l'administration territoriale).

-le 15 octobre, la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique reçoit les syndicats avec à l'ordre du jour le bilan de la RGPP et une première information sur la décentralisation.

-un calendrier de travail sur les questions de gestion de personnels est fixé avec des réunions prévues **les 4 octobre, 7 novembre, 5 décembre.**

Paris, le 7 septembre 2012

Les représentants des organisations syndicales
du CT DDI

à

Serge LASVIGNES
Secrétaire Général du Gouvernement
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons pris connaissance du compte-rendu de la réunion interministérielle du 27 juillet dernier consacrée à l'examen de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat.

Cette réunion avait pour objectif de tracer de nouvelles perspectives d'organisation des DDI et des préfectures en lançant, avant la fin 2012, deux expérimentations dans deux régions différentes, la mutualisation des effectifs des DDI et des préfectures consacrés aux fonctions support d'une part et le regroupement sur un programme budgétaire unique de tous les emplois des DDI et des préfectures d'autre part. En outre, le regroupement budgétaire va impliquer aussi le niveau régional et pas seulement départemental.

Nous tenons à vous faire part de notre plus vif mécontentement quant à la méthode utilisée qui met nos organisations syndicales devant le fait accompli au mépris du dialogue social et avant même que nous ne soyons destinataires de l'audit sur la RGPP . Dans l'attente d'une information préalable, nos organisations syndicales rappellent qu'elles se sont toujours opposées à la RGPP.

Cette démarche va à l'encontre des propos du premier ministre lorsqu'il affirme sa volonté d'instaurer un climat de confiance et un dialogue constructif avec les organisations syndicales, en s'appuyant sur un diagnostic partagé sur les chantiers conduits par l'ancienne majorité.

C'est pourquoi, Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement, nous vous demandons une réunion rapide d'éclaircissement avant la tenue du CT DDI.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement, l'expression de nos sentiments très respectueux.

pour la CGT
Patrick HALLINGER

Pour la CFDT
Colette ANDRE

pour FO
Laurent JANVIER

pour l'UNSA
Philippe COSTA



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

Montreuil, le 18 septembre 2012

C.S.F.P.E. du 11 septembre 2012

Marie- Lise LEBRANCHU présidait cette première réunion plénière du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat depuis le changement de gouvernement.

Il n'y a pas eu de longue déclaration de politique générale, jugée redondante suite à la réunion de la semaine précédente sur l'agenda social. Après avoir indiqué vouloir s'impliquer personnellement dans le dialogue social et reconnu que la Fonction Publique de l'Etat est le versant de la Fonction Publique qui a le plus souffert dans le cadre de la RGPP, elle est entrée directement dans l'ordre du jour, notamment sur l'abrogation du décret 2010-1402 relatif à la situation de réorientation professionnelle, dispositif de la loi du 3 août 2009, dite « de mobilité ».

Il s'agit d'une décision politique importante. Sur ce sujet, la ministre a eu des propos dignes d'une syndicaliste et que nous ne pouvions qu'approuver.

Ainsi « *le gouvernement a reconnu ce dispositif inutile et provocateur* » parce qu'il constitue « *une atteinte et une remise en cause du statut choquantes* »... « *discrétaire sur son champ – services susceptibles* »... « *réorganisations sans définition précise* »... Pour la Ministre « *la mobilité ne doit pas être imposée, mais relever d'un choix, d'une opportunité, être une conséquence d'une aspiration dans un parcours professionnel* ». Le recours restreint à la formation est un obstacle.

La CGT a rappelé son attachement au dialogue social et ce qui a justifié sa signature des accords de Bercy. Elle est dans l'attente d'une concrétisation par l'ouverture de négociations sur le droit syndical, les moyens syndicaux, les carrières des militants. Elle s'est félicitée de l'abrogation du décret sur la réorientation professionnelle et a rappelé qu'elle a combattu la loi de mobilité. Cet acte politique fort doit être suivi d'autres. Les dérives sur les régimes indemnitaires, le salaire à la performance sont des freins à la mobilité. D'autres dispositions de la loi de mobilité doivent être supprimées : le recours à l'intérim, les emplois à temps non complet.

Pour la CGT, il ne suffit pas d'abroger, la situation antérieure appelle de nouvelles réponses statutaires pour renforcer les droits (et devoirs) des fonctionnaires. Le statut, attaqué ces dernières années, est une garantie citoyenne de l'égalité de traitement des concitoyens, il doit être renforcé.

La Ministre approuve. Le recours à l'intérim ne répond pas à un besoin manifeste dans la F.P.E., une étude sur son utilisation dans la F.P.H. permettra de comprendre pourquoi il est utilisé. Sur l'emploi à temps non complet, il s'agissait « *de faire croire aux agents que le statut est un obstacle et pas une garantie. C'est le droit commun du statut général qui doit s'appliquer.* » Elle annonce l'ouverture rapide de plusieurs chantiers, sur : les moyens du dialogue social ; les régimes indemnitaires ; la politique RH ; la qualité de vie au travail. (Voir l'agenda social).

Interpellée sur des expérimentations de mutualisations mises en place sans concertation dans deux DDI, elle fait profil bas et va écrire pour justifier cette décision qui « *ne préfigure rien* ».

Sur le relevé de conclusions de la réunion du CSFPE du 23 avril 2012, boycotté par 7 organisations syndicales sur 8. La CGT refuse de prendre part au vote et demande l'ouverture de discussions sur les 2 sujets validés par la seule CGC. A savoir : les conditions d'accès et aux régimes de formation à l'ENA et la procédure de recours administratif préalable aux recours contentieux sur des décisions de situation personnelle des agents de l'Etat.

Votes sur le décret d'abrogation du décret 2010-1402 :

Pour : CGT – CFDT – UNSA - FO – FSU – Solidaires – CFTC

Contre : CGC

Projet de décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et projet de décret portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique.

Parmi les modifications, ces textes se mettent en conformité avec la LOLF et le passage à la pluriannualité budgétaire dans la réglementation de la gestion budgétaire et comptable de l'État en réaffirmant les principes fondamentaux de la gestion publique. Dans ces textes il y a un point positif pour la CGT, c'est l'affirmation de la séparation ordonnateur/comptable.

Votes sur les deux décrets :

Abstention : CGT – CFDT – FSU – UNSA – CFTC – CGC

Contre : FO – Solidaires

Examen du rapport d'activité 2011 de la commission de classement des fonctionnaires de la Poste.

Ce dispositif prorogé une première fois par l'article 39 de la loi de mobilité, est reconduit jusqu'au 31 décembre 2016.

Le rendement faible s'explique par l'absence de concordance des grilles de classification des agents de la poste avec les grilles de la FP d'une part et par les baisses d'effectifs dans les administrations qui laissent peu de possibilités d'accueil pour les agents de la poste candidats à la mobilité.

Prochains CSFPE : le 24 octobre (commission statutaire) et le 14 novembre 2012 (plénière)



Madame Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Réforme de l'Etat,
de la Décentralisation et de la
Fonction publique
80, rue de Lille
75007 PARIS

Objet : Abrogation du dispositif « journée de carence ».

Madame la Ministre,

Au moment de son instauration, toutes nos organisations syndicales ont dénoncé la mise en place d'une journée de carence pour les agents de la Fonction Publique et en ont demandé le retrait.

En effet, cette mesure pénalise durement les personnels contraints à congés maladie sur prescription médicale. Ils subissent, de fait, une baisse de leurs salaires comme s'ils étaient coupables d'être malades. Cette nouvelle amputation de leur pouvoir d'achat vient s'ajouter à celles dues au gel de la valeur du point, à l'augmentation des cotisations pour les pensions.

Il s'agit bien d'une nouvelle atteinte au statut des fonctionnaires et d'une volonté de stigmatisation des agents de la Fonction publique.

Nos organisations considèrent qu'il faut plutôt agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine de prévention.

Nos organisations syndicales réaffirment qu'il est indispensable d'abroger au plus vite la disposition législative, à l'origine de ce dispositif aussi injuste qu'inefficace.

Dans l'attente d'une réponse rapide, elles vous prient d'accepter, Madame la Ministre, leurs sincères salutations.

Pour l'UFFA-CFDT
Brigitte JUMEL

Pour Interfon CFTC
Michel MOREAU

Pour Fonctions Publiques CGC
Vincent HACQUIN

Pour la CGT Fonction Publique
Jean-Marc CANON

Pour UIAFP/FO
Christian GROLIER

Pour la FSU
Bernadette GROISON

Pour Solidaires
Thitrih LESCURE

Pour UNSA Fonctionnaires
Elisabeth DAVID

Montreuil, le 06 septembre 2012

COMMUNIQUÉ

SERVICES TERRITORIAUX DE L'ÉTAT :

STOP À LA CASSE !

"Acteurs publics" vient de rendre public le compte rendu d'une réunion interministérielle du 27 juillet 2012 sous la présidence du Premier ministre qui décide du lancement de 2 expérimentations en Midi Pyrénées et dans une autre région. Ces expérimentations portent sur la mutualisation des fonctions support et le regroupement des emplois des DDI et de la préfecture dans un seul programme budgétaire.

Sur fond d'hémorragie continue d'emplois et de missions, le projet est donc d'intégrer in fine tous les personnels au sein du ministère de l'Intérieur.

La CGT dénonce la méthode utilisée à quelques jours du sommet social des 10 et 11 juillet qui se voulait l'amorce d'un nouveau dialogue social.

Sur le fond, la CGT demande l'arrêt des 2 expérimentations.

Elle demande un bilan de la REATE et de la RGPP.

La CGT réaffirme son opposition aux suppressions d'emplois, et de missions : ATESAT, ADS, sécurité routière, contrôle des abattoirs, etc...

La mise en œuvre des missions publiques demande le maintien de services de proximité dans les régions et départements en lien avec les directions régionales ministérielles et les administrations centrales.

La CGT profitera de la réunion du 11 septembre avec le Secrétaire Général du Gouvernement et de la tenue du Comité Technique des DDI du 4 octobre pour exiger un changement de cap attendu par les personnels et les usagers en matière de RGPP et de REATE.



Acte III de la décentralisation :

Dans ces conditions, c'est non !

Réuni le 12 septembre, le Comité national de la Fédération CGT des Services publics a débattu de l'actualité revendicative.

Alors que se profile pour début 2013 le dépôt d'un projet gouvernemental de loi portant sur une acte III de la décentralisation, la Fédération alerte les personnels territoriaux, les usagers des services publics locaux et les élus sur les conditions d'élaboration de ce projet.

Dans le cadre de l'austérité budgétaire décidée par le gouvernement, une nouvelle phase de décentralisation serait porteuse de lourdes menaces sur la pérennité des services publics locaux, leur qualité, l'emploi public et les conditions de travail et de rémunération des agents.

La Fédération constate par ailleurs que, mis à part le conseiller territorial, le nouveau gouvernement ne remet à ce stade pas en cause ce qui fait l'essentiel de la réforme territoriale menée par le précédent gouvernement. C'est particulièrement le cas pour la métropolisation et l'achèvement autoritaire de la carte intercommunale, processus qui structurent la désertification de toute une partie du territoire et affaiblissent durablement la démocratie de proximité.

Enfin, la Fédération estime indispensable avant toute nouvelle réforme que soient effectués avec l'ensemble des acteurs concernés un bilan contradictoire des précédentes phases de décentralisation, un état des lieux des besoins de service public et une négociation sur les conditions permettant de répondre de manière pérenne et efficace à ces besoins dans le cadre d'une complémentarité entre services de l'Etat et des collectivités territoriales. En l'état actuel, le calendrier fixé par le gouvernement ne peut d'évidence pas permettre cette nécessaire phase de dialogue avec les acteurs du service public territorial.

Pour toutes ces raisons, le Comité national fédéral s'est prononcé contre l'engagement dans les conditions présentes d'une nouvelle phase de décentralisation.

Un rassemblement fédéral à caractère régional sera organisé à Paris le 4 octobre lors des Etats généraux de la démocratie territoriale initiés par le Sénat, initiative visant à marquer les exigences des agents territoriaux sur l'évolution de la Fonction publique territoriale, la pérennisation et développement de l'emploi et des services publics. Les parlementaires seront également interpellés localement sur ces exigences.

Dans le cadre de l'action syndicale européenne pour la politique industrielle, le CNF a par ailleurs décidé la mise à disposition d'un préavis national de grève pour le 9 octobre et d'un appel à participer aux manifestations organisées par la CGT, sous des formes à débattre avec les personnels.

Cette journée sera notamment l'occasion pour notre organisation de mettre l'accent sur l'articulation services publics-développement économique. Ainsi, le projet de fermeture de l'usine PSA Aulnay, avec ses conséquences pour les services publics locaux, illustre parfaitement les enjeux

de service public posés par la bataille de la politique industrielle : la fermeture de l'usine équivalait à la perte de 5,5 millions d'euros de recettes fiscales pour la commune. Dans le même temps l'absence d'un dégel du point d'indice conduirait à accélérer la perte de pouvoir d'achat des agents publics et donc leur capacité à consommer pour faire vivre l'industrie nationale.

Cette journée permettra de continuer de porter l'ensemble des revendications des organisations CGT de la Fonction publique, au premier rang desquelles l'abrogation du jour de carence et l'augmentation de la valeur du point d'indice.

La Fédération appelle enfin ses adhérents à relayer auprès des agents et salariés de notre champ la campagne de la CGT contre la ratification du nouveau traité européen dit TSCG, au travers notamment de la pétition initiée par notre organisation syndicale. La Fédération encourage ses syndiqués à investir les espaces d'expression et les initiatives permettant de manifester notre opposition syndicale à ce traité et notre exigence d'une Europe sociale.



Communiqué de l'UCR-CGT

L'UCR-CGT réfute le rapport et les conclusions de la Cour des comptes

Une fois encore, on tente d'opposer la jeunesse de notre pays aux retraités. Et pour ce faire, on rédige un rapport via la Cour des comptes.

Non, les retraités ne sont pas des nantis. Faudrait-il que tous les retraités soient dans la misère ou pauvres, pour que leurs conditions de vie soient décrites avec sincérité ?

L'UCR-CGT dénonce un rapport orienté et non objectif sur la situation des retraités en France et particulièrement la situation des femmes retraitées ou veuves. Le rapport de la Cour des comptes préconise de récupérer 5 milliards sur les 12 dont les retraités bénéficieraient.

Que préconise ce rapport :

- Suppression de l'abattement de 10% sur le revenu déclaré.
- Suppression de la majoration pour avoir élevé 3 enfants.
- Suppression « à terme » des ristournes sur la taxe foncière et taxe d'habitation.
- Augmentation de la CSG pour atteindre le niveau de cotisation des salariés actifs.
- Suppression des exonérations de cotisations sociales pour les retraités employeurs (ex : emploi d'une aide à domicile).
- Soumettre les pensions aux cotisations d'assurance maladie.

Aujourd'hui, 940 000 personnes sont au minimum vieillesse, plus d'un million vit en dessous du seuil de pauvreté, combien demain avec ces mesures ?

Ces mesures préconisées interviennent après la suppression de la ½ part pour le calcul de l'impôt sur le revenu ou encore le gel des tranches d'impôt qui ont eu comme effet l'augmentation conséquente de l'impôt, ou l'imposition pour des milliers d'autres, alors que dans le même temps, les pensions et retraites n'ont pas subi d'augmentation conséquente depuis des années.

Les réformes successives de 1993, 2003 et 2010 des retraités ont affaibli de façon significative le niveau des pensions et retraites. De cela, le rapport ne parle pas !

Ce rapport est dangereux, l'opposition jeunes/retraités est dangereuse !

Faire croire que tout ceci servirait à financer la prise en charge de la dépendance est un mensonge !

Les retraités doivent se faire entendre.

Pour ce faire, le 11 octobre prochain, partout en France et devant l'Assemblée nationale à Paris, l'UCR-CGT appelle les retraités salariés à manifester pour rejeter le rapport de la Cour des comptes, interpeller et exiger un véritable cadre de négociations du Gouvernement sur 3 revendications urgentes :

- Le pouvoir d'achat.
- Une véritable loi sur l'aide à l'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale.
- L'accès aux soins.

Montreuil, le 17 septembre 2012



Le 9 octobre, journée européenne d'actions pour le développement de l'industrie, de l'emploi et de son contenu social !

Les 7 fédérations de la CGT (Métallurgie - Travailleurs de l'Etat - Energie - Livre, papier et communication - Verre-céramique - Textile-Habillement-Cuir - Chimie) affiliées à IndustriAll European Trade-Union (Fédération syndicale européenne des travailleurs de l'industrie) appellent à l'implication la plus large des salariés, des syndiqués CGT, de tous les militants par des arrêts de travail et la participation aux manifestations à Paris, Lyon, et Bordeaux.

En effet, dans tous les secteurs industriels couverts par l'ensemble de ces 7 fédérations, la période d'été a une nouvelle fois été mise à profit par le patronat pour annoncer des plans d'économie conduisant à des milliers de suppressions d'emplois : PSA Peugeot-Citroën, AlcatelLucent, Arkema, ArcelorMittal, Rio Tinto, Sanofi, Owen-Illinois, Petroplus, PréventGlass, Camiva...

Les salariés de ces entreprises et de ces secteurs d'activité n'ont pas manqué de réagir à tous ces mauvais coups contre l'emploi en appelant les salariés à des arrêts de travail et des manifestations. Les tentatives de destruction d'emplois et de fermetures d'entre-

prises peuvent porter un coup irresponsable à l'équilibre de nos territoires. Dans l'immédiat, les luttes de juillet dernier ont permis d'enrayer la marche forcée des directions et de préparer au mieux la rentrée.



Une journée d'actions permettant de faire avancer les revendications

Nous demandons que, dans chaque pays et au niveau européen, soit fait un diagnostic : sur l'état de l'industrie, sur les besoins des populations et leur évolution, sur les besoins en terme de financement pour moderniser l'industrie, tout en répondant aux exigences écologiques. Les richesses créées par les salariés doivent leur revenir prioritairement sous forme de salaires, d'emplois et d'investissements, tant en recherche qu'en production, avec l'objectif de pérenniser l'activité et d'améliorer leurs conditions de vie et de travail. Lorsqu'un salarié travaille dans l'industrie 3 à 5 emplois sont créés dans les services et la sous-traitance.

En parallèle, il sera nécessaire de faire un état des lieux des conditions dans lesquelles s'exerce le travail, aussi bien au niveau des conditions de travail que des besoins en termes de formation, d'évolution des qualifications et des rémunérations.

Nous pensons qu'il est nécessaire de donner aux salariés et à leurs représentants des droits nouveaux, tels que :

- Des droits suspensifs lors de licenciements et restructurations, permettant l'expertise de la situation économique de l'entreprise et la prise en compte des solutions alternatives proposées en lien avec les organisations syndicales.
- Une représentation des salariés à tous les niveaux de décision permettant de contrebalancer le pouvoir des actionnaires.

En Europe, tous les systèmes existants de salaires minima font apparaître entre eux d'importantes différences de conception, de niveaux et de populations concernées. Il y a urgence à définir des critères communs permettant d'établir, dans chaque pays, un salaire de base minimum de première embauche pour le salarié sans qualification, ainsi qu'une grille de reconnaissance des diplômés.

IndustriAll Europe a transposé dans ses statuts l'ensemble des revendications communes adoptées par toutes les organisations.

La dernière intitulée « *Pour des emplois plus sûrs, contre le travail précaire* » porte comme exigence l'arrêt de la précarité dans les entreprises et l'instauration de droits uniques, pour tous les salariés, s'appuyant sur un contrat à durée indéterminée pour mettre un terme à la logique de concurrence qui prévaut actuellement dans l'ensemble des pays en Europe et dans le monde.



Le congrès de IndustriAll European Trade-Union, a voté à l'unanimité, une journée européenne d'actions et de mobilisations pour le développement de l'industrie et de l'emploi, dans la période du 8 au 12 octobre 2012

Le 16 mai 2012, 190 organisations syndicales (39 pays) affiliées aux 3 fédérations européennes, la fédération européenne de la métallurgie (FEM), la fédération européenne du Textile Cuir et Habillement (ETUF/TCL), la fédération européenne de l'énergie, des mines, de la chimie (EMCEF) ont décidé de se regrouper pour créer IndustriAll European Trade-Union (organisation syndicale européenne de l'industrie).

Cette nouvelle organisation regroupe 7,2 millions d'adhérents et couvre l'ensemble des salariés de l'industrie de la plupart des pays d'Europe, soit 32 millions de salariés.

IndustriAll European Trade-Union se fixe pour objectifs :

- De rassembler les salariés pour lutter contre les plans d'austérité imposés par l'Union Européenne, la BCE, le FMI et le patronat.
- D'en finir avec la dictature de la finance pour exiger un autre partage des richesses créées et de nouvelles avancées sociales communes.
- De se battre pour le développement de l'industrie en Europe, l'emploi, les salaires et la protection sociale.

Alors que plus de 1 000 milliards d'euros ont été débloqués pour renflouer les banques à un taux d'intérêts de 1% et que depuis le début de la crise 4 200 milliards d'euros ont été dépensés par les Etats pour soi-disant sauver les banques européennes :

- 24,8 millions d'européens sont au chômage dont 5,5 millions de jeunes de moins de 25 ans.
- 81 millions, c'est le nombre de personnes qui ont vécu, dans l'Union Européenne en 2009, en-dessous du seuil de pauvreté, soit 16% de la population.

Toutes les politiques d'austérité ont conduit à un recul du PIB et à une hausse du chômage

L'Europe entière est attirée dans une spirale descendante avec un taux de 25% de chômage annoncé pour 2013.

Quelques exemples :

- le **Royaume-Uni**, premier pays à avoir appliqué l'austérité, se porte mal. En 2012, le déficit public prévu est de 7,7% du PIB, le taux de chômage atteint 8,2%.
- la **Grèce** s'enfonce avec un taux de chômage de 21,7% et le déficit public serait de 7,4% du PIB en 2012.
- En **Belgique**, le déficit public, en 2011, était de 4,2 % alors que l'objectif de rigueur le fixait à 3,6%. Le programme d'austérité s'est donné pour objectif un déficit à 2,8% pour 2012. Le taux de chômage en 2011 atteignait les 7,8 %. (Des prévisions optimistes de certains organismes « pseudo » publics le situeraient à 7,3% en 2012.) Le chômage des jeunes s'élève à 25%.
- L'**Espagne** est retombée en récession début 2012, son déficit public atteint 6,4%. Le taux de chômage est de 24,3% et celui des moins de 25 ans est de 51,5%.



- Les **Pays Bas** ont annoncé un plan d'austérité de 12,2 milliards d'euros. (La précarité explose.)
- L'**Italie**, dont le déficit public en 2011 atteignait 3,8% et le taux de chômage 8,5 % en 2010, voit son chômage progresser pour atteindre 10,1% (chiffre officiel mai 2012).
- Le **Portugal**, dont le déficit public en 2011 est de 4,2 %, accuse un taux de chômage de 15,2% (chiffre officiel à mai 2012).
- La **Finlande** à son tour malmenée : le produit intérieur brut a reculé de 1% au 2^{ème} trimestre 2012 par rapport au trimestre précédent et l'année devrait se terminer par une croissance de 0,3%, c'est la production industrielle qui recule.
- L'**Allemagne** évite de peu la récession avec 0,3% de croissance au 2^{ème} trimestre 2012 et les perspectives allemandes se dégradent au fur et à mesure que fléchissent les exportations vers le reste de la zone euro.
- En **France**, excepté le petit 0,3% du 3^{ème} trimestre 2011, cela fait 5 trimestres que le pays connaît une croissance nulle et le solde entre les emplois créés et perdus s'établit à moins 30 000.

Pourtant le produit intérieur brut de l'Europe des 27 est de 16 000 milliards d'euros pour 505 millions d'habitants, soit environ 31 683 € en moyenne par habitant.



Ces derniers mois, partout en Europe, plusieurs millions de salariés avec leurs organisations syndicales se sont mobilisés contre les politiques d'austérité, pour l'emploi et les salaires

- Journée d'actions européenne **ArcelorMittal** : 7 décembre 2011
- **Allemagne** : grèves d'avertissement des syndicats IG Metall / IG BCE qui revendiquent 6,5% d'augmentation salariale.
- Journée d'action européenne, du 29 février 2012, à l'appel de la **Confédération Européenne des Syndicats (CES)**.
- **Portugal** : grève générale, les 11 février et 22 mars. De nouvelles journées d'actions et de grève sont programmées **les 17, 18 et 19 septembre** à l'appel de la fédération de l'industrie (Fiequimetal CGTP).
- **Belgique** : grève générale, le 30 mars dernier.
- **Italie** : journée d'action, le 18 février 2012.
- **Hongrie** : manifestations contre la remise en cause des droits fondamentaux.
- **Royaume-Uni** : + de 500 000 personnes à Londres cette année. et une nouvelle journée de manifestation est programmée le **20 septembre à Londres**.
- **République-Tchèque** : manifestation fin avril contre les politiques d'austérité avec plus de 100 000 manifestants à Prague.
- **Autriche** : grèves d'avertissement pour l'augmentation des salaires en novembre 2011 et dans l'énergie en mai 2012.
- **Fiat Industriale** : manifestation européenne (Italie – Allemagne – France – Autriche), le 7 septembre, à Turin devant le siège du groupe.
- **Grèce** : plusieurs grèves générales et manifestations ces dernières années.
- **Espagne** : marche noire des mineurs et grève générale, les 19 et 29 février, avec une grande journée d'actions les 23 et 24 mai 2012. Une manifestation nationale à Madrid à l'appel de l'UGT et de CC.OO, le **15 septembre**.

Il est aujourd'hui évident que les politiques d'austérité les plus dures menées dans une multitude de pays en Europe les enferment dans une crise durable et ravageuse pour les salariés, privés d'emploi et retraités notamment. Dans ce contexte, le nouveau traité européen qui sanctuariserait en la généralisant l'austérité à tous les États de la zone euro pourrait être ratifié par la France.

Ce traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), élaboré sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy et Angela Merkel, fait de la pression sur les besoins sociaux la variable essentielle dans l'objectif de réduction des déficits publics. Alors que les salariés ne sont en rien responsables de la crise, ils seraient les seuls à en payer les frais.

Avec les organisations syndicales membres de la Confédération européenne des syndicats (CES), la CGT s'oppose à ce traité. La France ne doit pas le ratifier car sa mise en œuvre entraverait de fait toute perspective de nouvelle politique sociale et économique, pourtant indispensable si l'on veut contribuer à sortir durablement l'Europe de la crise.

La CGT entend contribuer aux débats, avec vous salariés, privés d'emploi et retraités, en apportant son analyse et son point de vue. Elle met à votre disposition ceux-ci au travers de ce fascicule. Elle vous invite à vous exprimer auprès des parlementaires français, en signant notamment une pétition que nous mettons à votre disposition afin qu'ils ne ratifient pas ce traité. Ce serait une décision qui permettrait à la France de contribuer à réorienter les politiques européennes vers un vrai développement social et économique.

Bernard THIBAUT
secrétaire général de la CGT



Bernard Rondeau

Les principales dispositions

1. Quels sont les pays concernés ?

Le TSCG porte sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (zone euro). Sa signature a été ouverte aux autres États membres de l'Union européenne. Il a été signé le 1^{er} mars 2012 par 25 chefs d'État et de gouvernement européens, à l'exception du Royaume-Uni et de la République Tchèque. Il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013, si au moins 12 des 17 États membres de la zone euro le ratifient.

2. Quel est l'objectif de ce nouveau traité ?

Il part d'un constat erroné, consistant à expliquer la crise économique actuelle par un supposé laxisme budgétaire des États. Sous prétexte de mettre en place un cadre permettant de « mieux résoudre les crises et d'améliorer la discipline budgétaire », ce nouveau traité introduit de nouveaux dis-

positifs très contraignants, censés renforcer la discipline et la surveillance des budgets des États membres.

Il faut se rappeler que depuis la mise en place de l'euro, la politique monétaire au sein de la zone euro est commune et que son pilotage a été confié à une instance indépendante du pouvoir politique, la Banque centrale européenne (BCE). Mais la politique budgétaire est restée de la compétence de chaque État membre.

Le traité de Maastricht de 1992 a cependant institué deux critères que les finances publiques de chaque État membre doivent respecter: la dette publique ne doit pas dépasser 60 % du PIB et le déficit public ne doit pas excéder 3 % du PIB. Ces critères ont été ensuite précisés et durcis par le pacte de stabilité et de croissance de 1997, lequel a été révisé en 2005. Le TSCG marque une nouvelle étape dans ce durcissement des politiques budgétaires.

Les propositions de relance

La France a avancé quatre propositions pour une politique de relance en Europe: mettre en place des « projets d'infrastructure », comme le développement de réseaux haut débit, financés via les « euro-obligations »; augmenter les fonds de la Banque européenne d'investissement (BEI); mieux mobiliser les fonds structurels; taxer les transactions financières au niveau européen, ce qui servirait également à financer des projets. La voie est étroite et ces propositions ne suffisent pas.

Les moyens budgétaires mobilisables ne sont pas négligeables. Mais ils ne feront sentir leurs effets qu'à moyen terme et seront destinés en priorité aux pays les plus en difficulté. Les 350 milliards d'euros alloués aux fonds structurels et à la BEI ne représentent, étalés sur cinq ans, que 0,3 % du produit intérieur brut (PIB) de la zone. Leur effet d'entraînement est donc limité.

Deux autres leviers doivent être actionnés. D'abord celui de la politique monétaire et du crédit. La Banque centrale euro-

du TSCG

3. En quoi consistent les nouvelles règles introduites par le TSCG ?

Plusieurs verrous sont institués. Il y a tout d'abord la fameuse « règle d'or » selon laquelle le budget des États membres doit être en équilibre ou en excédent. En second lieu, les États dont l'endettement dépasse les 60 % du PIB doivent réduire leur dette excédant ce seuil de 20 % par an. Enfin, « un mécanisme de correction est déclenché automatiquement » lorsque les seuils de 0,5 % et 60 % sont dépassés. Dans son article 3-2, le traité indique que ces trois règles prennent effet dans le droit national des pays signataires « au moyen de dispositions contraignantes et permanentes, de préférence constitutionnelles » ou par des règles de portée équivalente. En France, le Conseil constitutionnel a jugé que l'introduction de ces règles pouvait se faire sans changer la Constitution, en adoptant une loi organique. Votée par le Parlement, une

loi organique précise et complète les dispositions de la Constitution. Dans la hiérarchie des normes, la loi organique se situe entre la Constitution et les lois dites ordinaires.

Par ailleurs, les États membres peuvent saisir la Cour de justice européenne s'ils estiment qu'un autre État a mal transposé les dispositions du traité: non seulement ce jugement sera contraignant mais il pourra aussi comporter une sanction financière (article 8).

4. Au-delà de leur aspect technique, quel sera l'impact de ces règles ?

Elles mettent en place un cadre de politique budgétaire ultra-strict qui interdit toute politique de soutien à la demande. L'exigence d'équilibre budgétaire fixée par la règle d'or revient en effet à interdire tout soutien de l'économie par la dépense publique. Les exigences du traité aboutiront

pour l'Europe

peenne devrait participer à la relance en coordination avec les institutions bancaires et financières nationales. La Banque centrale européenne doit continuer à mener une politique monétaire accommodante pour relancer la demande. Mais il faut mobiliser les capacités de création monétaire au service d'une croissance efficace et une réforme financière qui remette les banques sur leur métier, ce qui leur permettra de prêter davantage aux ménages ou aux entreprises.

Ensuite il faut créer les conditions d'une nouvelle dynamique de l'emploi et des salaires en Europe. C'est la condition pour s'ouvrir mutuellement des débouchés. La revendication d'un salaire minimum dans chaque pays prend tout son sens, de même que la « clause générale de progrès social » revendiquée par la Confédération européenne des syndicats.

L'alternative à l'austérité passe par une véritable politique de relance en Europe. II



à la mise en œuvre d'une politique d'austérité coordonnée à l'échelle européenne, à la récession et à une nouvelle dégradation de la situation de l'emploi. L'économiste Guillaume Duval estime par exemple que « dans le contexte actuel, il y a donc lieu de supposer qu'une restriction budgétaire de l'ordre de 1,5 point entre 2012 et 2013 amènerait, au bas mot, une perte de PIB de 1,2 point et une hausse du chômage de 1 point (300 000 personnes) » en France ⁽¹⁾.

5. Que se passera-t-il si les États ne respectent pas les règles du TSCG ?



Les États qui ne respecteront pas ces différentes règles feront l'objet d'une « procédure de déficit excessif » placée sous le contrôle de la Commission européenne. Ils devront mettre en place des « réformes structurelles » pour le faire disparaître. Par expérience (Grèce, Portugal, Italie...), nous savons que ce type de réforme a des conséquences sociales négatives et est souvent synonyme de régression. Seront ainsi visés, pour des raisons d'équilibre budgétaire, les systèmes de fixation et d'indexation des salaires, les processus de négociation collective, les soins de santé, les prestations sociales et les régimes de retraites, qui plus est sans aucune négociation sociale européenne et nationale. Ainsi, avec ce traité, le nouveau gouvernement français n'aurait pas pu faire adopter en juin dernier la mesure sur le départ à la retraite à 60 ans des salariés ayant effectué des carrières longues. Vu la situation financière de la France, la Commission européenne auraient jugé cette mesure « contraire au traité, compte tenu du niveau de déficit public ».

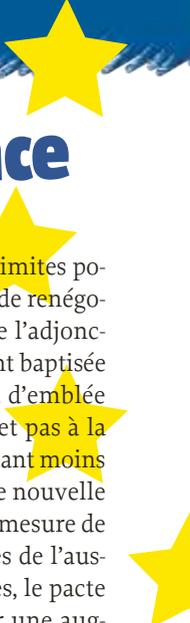
6. Le TSCG instaure des sanctions automatiques

Le nouveau traité élargit le pouvoir de la Commission dans la mise place des procédures pour déficit excessif. Actuellement, pour qu'une procédure de déficit excessif entre en vigueur à l'encontre d'un État, la Commission doit réunir, auparavant, une majorité qualifiée d'États membres favorables à sa proposition. Avec le nouveau traité, les procédures de déficit excessif seront automatiques, sauf « si une majorité qualifiée d'États membres s'y oppose ». C'est une majorité qualifiée inversée, plus difficile à réunir, d'autant que l'État membre visé ne pourra pas participer au vote le concernant !

7. Le « pacte pour la croissance » réoriente-il le TSCG ?

Ce pacte, décidé lors du sommet des chefs d'État des 28 et 29 juin 2012, permet de donner un peu d'oxygène, pour un temps, aux pays les plus en difficulté, mais il ne réoriente pas le TSCG lui-même. Son montant est de 120 milliards d'euros, soit 1 % du PIB européen. Il se compose d'une augmentation du capital de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de sa capacité de prêt pour 60 milliards, d'une utilisation améliorée des fonds européens et d'une mise en œuvre des programmes déjà existants pour le reste. ||

(1) Guillaume Duval, « Pourquoi la France n'a pas besoin de se serrer davantage la ceinture en 2013 », *Alternatives économiques*, article Web, 30 août 2012.



Croissance or not croissance

François Hollande avait fait de la relance économique et de la croissance en Europe un thème majeur de sa campagne électorale. N'ayant pas obtenu la renégociation espérée du traité de discipline budgétaire, il a dû se contenter qu'un volet sur la croissance y soit annexé.

Durant la campagne électorale, le candidat François Hollande ne manquait pas une occasion de s'opposer au traité concocté par le couple franco-allemand. Dénonçant la sévérité accrue de la discipline budgétaire du TSCG, il promettait une renégociation de ce traité en cas de victoire de son camp à l'élection présidentielle avec un effort de relance de la croissance plutôt qu'une austérité perpétuelle, institutionnelle et généralisée. Cependant, une fois élu, et dès le sommet européen de la fin du

mois de juin, il s'est heurté aux limites posées par l'Allemagne et, en guise de renégociation du TSCG, n'a obtenu que l'adjonction d'une annexe pompeusement baptisée pacte de croissance. Celui-ci est d'emblée jugé très faible, sans substance et pas à la mesure des besoins de l'UE. D'autant moins d'ailleurs qu'il ne prévoit aucune nouvelle dépense publique et n'est pas en mesure de contrebalancer les effets néfastes de l'austérité. Car dans les grandes lignes, le pacte de croissance passe à la fois par une augmentation de la capacité de prêt de la Banque européenne d'investissement (BEI) de 60 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent 55 autres milliards issus de la réaffectation de fonds structurels non utilisés ainsi que 5 milliards de « project bonds » destinés à financer des projets d'infrastructures de transport et d'énergie. Rien, en somme, qui permettrait de livrer bataille pour la croissance et pour l'emploi. ||

La CES s'oppose

Le 25 janvier 2012, le comité de direction de la Confédération européenne des syndicats adoptait à l'unanimité une déclaration sur le traité. Les syndicats européens notent tout d'abord que « le processus de négociation a ignoré le contrôle démocratique qui devrait normalement caractériser toute réforme dans l'Union ». « La CES s'oppose à ce nouveau traité », indique clairement la déclaration, en précisant que ce dernier « réduira le soutien de la popula-

tion pour l'intégration européenne, ralentira la croissance et augmentera le taux de chômage ». Par ailleurs les syndicats européens avancent des propositions pour combattre la crise (*voir le site de la CES: www.etuc.org/fr*). De nombreux mouvements contre l'austérité ont lieu en Europe, notamment en Grèce, en Espagne, au Portugal, en Grande-Bretagne. ||

L'ensemble de ces documents est disponible sur :



Pour une Europe v



Alors que s'engage enfin un débat en France sur le nouveau traité européen, dit traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), la CGT veut réaffirmer avec force sa solidarité avec tous les peuples européens confrontés aux politiques de régression sociale et son opposition résolue à toute ratification sous quelque forme que ce soit de ce traité.

Notre opposition à ce texte est dans la droite ligne de l'analyse faite par l'ensemble des organisations syndicales membres de la Confédération européenne des syndicats (CES). Cette dernière a marqué ses critiques sur le contenu de ce texte et son opposition à son adoption dans une résolution unanime de ses membres le 25 janvier 2012. Si le « pacte pour la croissance », décidé lors du sommet des chefs d'État des 28 et 29 juin 2012, permet de donner un peu d'oxygène, pour un temps, aux pays les plus en difficulté, il ne réoriente pas le traité lui-même.

Ce traité sanctuariserait les politiques d'austérité comme seul moyen d'atteindre l'objectif d'assainissement des finances publiques. Or, ces politiques déjà à l'œuvre dans nombre de pays de la zone euro (Grèce, Espagne, Portugal, Italie) ne font qu'aggraver la régression sociale qui entretient durablement la récession économique. Aucun pays n'est désormais épargné, ni la France, ni même l'Allemagne qui touche les limites d'une politique ancrée sur l'austérité salariale et l'accroissement des inégalités.

C'est l'Europe entière qui entre en récession, dont les premiers effets sont une aug-

mentation fulgurante du chômage, en particulier celui des jeunes.

Alors que les dérives des pratiques des banques, plus tournées vers la spéculation que vers le financement productif, ont provoqué la crise actuelle, aucune régulation financière n'est envisagée. Les logiques de réduction à marche forcée des déficits et les mécanismes punitifs de ce traité enfonceraient l'Union européenne dans un marasme prolongé. Une fois de plus, ce serait les seuls salariés qui devraient faire les frais d'une crise dont ils ne sont en rien les responsables.

Ce traité aurait des conséquences directes dans le domaine social, qui est pourtant hors du champ de compétence des instances européennes. Tout accroissement des dépenses pour répondre aux besoins sociaux serait difficile, sinon interdit. Ainsi, avec ce traité, le nouveau gouvernement français n'aurait pas pu faire adopter la mesure sur le départ à la retraite à 60 ans des salariés ayant effectué des carrières longues. Vu la situation financière de la France, les instances européennes auraient jugé contraire au traité cette mesure compte tenu du niveau du déficit public.

raiment sociale !

La bataille revendicative et la négociation sociale seraient encore plus difficiles. En cas d'adoption de ce traité, les instances européennes pourraient mettre en cause les résultats de la négociation sociale. C'est la douloureuse expérience déjà vécue par les salariés grecs, espagnols, italiens.

Les peuples européens n'ont pas besoin de plus de « discipline ». Ils aspirent au contraire à plus de solidarité.

Avec l'ensemble du mouvement syndical européen, la CGT prône la rupture avec les politiques élaborées et mises en œuvre par les gouvernements européens, qu'ils soient ou non dans la zone euro. D'une part, contre les exigences de la finance, il faut s'engager vers des politiques qui donnent la priorité au développement humain et soutiennent le pouvoir d'achat et la création d'emplois, pour redonner du souffle au développement économique.

D'autre part, il faut définitivement rompre avec les politiques de mise en concurrence entre les différents États où la pratique du dumping social et fiscal affaiblit l'ensemble des salariés et des économies. Il est indispensable d'adopter des politiques convergentes et solidaires dans les domaines économiques, fiscaux, sociaux, industriels, de recherche et développement, environnementaux. L'Europe est un continent où les richesses sont nombreuses. Elles sont le fruit du travail des femmes et des hommes. Il est urgent d'imposer une autre répartition de ces richesses au profit des privés d'emploi, des salariés, des retraités.

Opposée à la ratification par la France de ce traité européen quelle que soit la procédure utilisée, la CGT exprime sa solidarité avec tous les salariés européens qui, du Portugal à la Grèce en passant par la Belgique et l'Espagne, sont en lutte contre les politiques d'austérité et de régression sociale que l'on veut leur imposer sous le diktat de la Commission européenne et des marchés financiers.

C'est pourquoi la CGT demande une renégociation des traités européens qui devra notamment consacrer l'adoption d'une clause de progrès social. La CGT revendique avec la CES les propositions adoptées le 5 juin 2012 sous l'intitulé d'un « nouveau contrat social pour l'Europe ».

Nous appelons les salariés, privés d'emploi et retraités à exprimer cette solidarité et le rejet du traité, notamment au travers de la pétition que les militants de la CGT leur proposeront dans la période. Celle-ci sera adressée aux parlementaires et au gouvernement afin d'obtenir une non-ratification du traité pour engager l'Europe vers le progrès économique, social et environnemental. II

*Déclaration de la commission
exécutive confédérale de la CGT,
le 6 septembre 2012*

Tiré à part de la NVO. CP : 0317 | 79805
Supplément au n° 3475.

Directrice de la publication : Agnès Naton
Impression : Rivet-PE, Limoges.

Ce numéro a été réalisé par l'Espace Europe-
Inter de la CGT et la NVO

PÉTITION - PÉTITION - PÉTITION

à l'adresse des parlementaires français

NE RATIFIEZ PAS LE TRAITÉ EUROPÉEN

Le 1^{er} janvier 2013, un nouveau traité, signé le 2 mars 2012 par 25 chefs d'État et de gouvernement européens, doit entrer en vigueur.

Avec la Confédération européenne des syndicats (CES), nous sommes opposés à ce traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) au sein de l'Union économique et monétaire. En effet, ce traité contraint les États à appliquer des politiques budgétaires ultra-strictes alors que des politiques économiques coordonnées sont nécessaires permettant la relance économique et favorisant l'emploi et le développement des services publics.

Par ailleurs, ce traité préconise des mesures ayant un impact sur la fixation et l'indexation des salaires, les processus de négociation collective, les régimes de retraite, les services de santé et les prestations sociales que nous contestons, car elles menacent les droits sociaux existants et entraveraient des perspectives de nouvelles conquêtes sociales.

C'est pourquoi nous nous adressons aux parlementaires français pour ne pas ratifier ce traité et pour mettre en œuvre le contrat social proposé par l'ensemble des confédérations européennes réunies au sein de la CES.

Nom

Prénom

Entreprise

Signature

•

•

Vous pouvez vous procurer la pétition auprès des militants de la CGT et en ligne sur www.cgt.fr